

JE PÊCHE

EN MORBIHAN

N° 30

JANVIER 2022



REVUE
D'INFORMATIONS
SUR LA PÊCHE
ET LA PROTECTION
DU MILIEU
AQUATIQUE

PAGE 21

CAHIER PÊCHE :
TOUTE LA RÉGLEMENTATION

PAGE 42

POIDS ECONOMIQUE DE LA PÊCHE



ALRÉ PÊCHE ET CHASSE



www.alre-peche.com



- Toutes les plus grandes marques
- Un large choix de produits
- Plus de 20 ans d'expérience
- Des conseils de passionnés

Ouverture des magasins
Du lundi au samedi
9h-12h15 14h15-19h

@AlréPêcheEtChasse → Suivez-nous !

AURAY

ZA Porte Océane
56400 Auray
02 97 50 78 71

QUIMPER

26 Avenue Ty Douar
29000 Quimper
02 56 04 83 70

THEIX

ZA Atlantheix
56450 Theix
02 97 42 60 34

GUERANDE

Rue de la briquerie
44330 Guerande
02 40 15 78 20

RENNES

8 rue des Petits Champs
35760 St Grégoire
02 23 47 02 45

BREST

1 rue du Cdt Mindren
29200 Brest
02 98 41 67 43

Kerplouz

Auray LaSalle

Lycee et centre de formations

Venez découvrir nos formations !
par la voie scolaire de la 4^{ème} au BTS
ou par Apprentissage / Formation continue

Route du Bono à Auray

Portes Ouvertes 2022

Samedi 12 mars

Vendredi 20 mai

Paysage

**Services
à la personne**

4^{ème} / 3^{ème} à projets

Environnement

Nature

Viticulture

Elagage

02 97 24 34 40

www.kerplouz.com

SOMMAIRE

Bilan 2020

- 5 Repères : Comme une envie de nature
6 à 8 Saison 2021 : une saison sans pauses qui fait du bien !
9 Concours des plus belles prises 2021
-

En direct des bassins versants

- 10/11 Ellé
12/13 Scorff
14/15 Blavet
16/17 Côtiers
18/19 Oust/Vilaine
-

Cahier pêche

- 22/23 réglementation, et parcours
Principaux cours d'eau
et plans d'eau
26 à 28 Réserves de pêche
29 Tarifs des cartes 2022
30/31 Pêche de la carpe au method
32/33 Surveillance de la pratique de la pêche
-

Vie Associative

Infos musette

Dossier

- 40/41 Schéma Départemental de
Développement du Loisir-pêche
42/43 Poids économique de la pêche
-

En bref

JE PÊCHE EN MORBIHAN

Revue d'informations de la Fédération du
Morbihan pour la Pêche et la Protection
du Milieu Aquatique

Siège : 3 Rue Marcel Dassault
56890 SAINT-AVE
02 97 44 54 55

Email : accueil@fedepeche56.com
Site internet : <http://morbihan.federationpeche.fr>

Directeur de publication : Jean-Yves MOËLO

Rédacteur en chef : Christian LE CLÈVE

Comité de rédaction : J.Y. MOËLO,
C. LE CLÈVE, A.L. CAUDAL, F. JOSSEC,
Y. LE CLAINCHE, G. ROUSSEAU, E. JOUËT

Conception maquette, mise en page :
Gécop - 02 40 71 06 06

Tirage : 16 000 exemplaires

Photo couverture : R. LE TEUFF

Photo 4^{ème} couverture : F. JOSSEC

Tous les droits de reproduction sont réservés
à la Fédération.



(Crédit : F. JOSSEC)

2021

Au terme de l'année 2021, vous avez été appelés à participer à l'assemblée générale de votre AAPPMA dont l'un des points à l'ordre du jour consistait à élire les membres du conseil d'administration pour les cinq prochaines années.

A la fin du premier trimestre 2022, viendra le tour de la Fédération. Un nouveau conseil d'administration sera élu et un nouveau président en exercice.

En effet, après plus de trente années au sein de la Fédération de Pêche du Morbihan, d'abord comme membre du conseil d'administration puis trésorier et président, j'ai pris la décision de ne pas me représenter à ce poste qui demande beaucoup de disponibilités, d'efforts et d'envie.

Certes, j'ai bien conscience que pendant toutes ces années passées au service de la pêche et de la protection de nos milieux aquatiques tout n'a pas été parfait, loin de là, mais sans s'appesantir sur le passé, il faut de temps en temps se retourner pour voir le chemin parcouru.

Faire un bilan détaillé des actions en quelques lignes serait bien compliqué mais l'investissement semble porter ses fruits. En 2021, les effectifs de pêcheurs, majeurs comme mineurs, ont progressés d'environ 10% et sont revenus au niveau des années 2000.

Même si la conjoncture actuelle ne doit pas être étrangère à cet embellissement, cela témoigne, toutefois, que la qualité de l'offre « pêche » et le cadre environnemental de nos cours d'eau morbihannais demeurent une richesse qui, en ces temps de crise, permettent à tous de s'évader, de bien se ressourcer, de faire le vide.

Les nouveaux élus auront sans aucun doute à résoudre les mêmes problèmes que les élus d'hier, les « chantiers » sont encore nombreux, les besoins importants, mais je suis convaincu qu'ils sauront tous se mobiliser pour que la pêche de demain réponde toujours mieux à vos attentes.

A une époque plus caractérisée par l'individualisme et la rapidité des changements que par la conscience du bienfait collectif, ils devront continuer à rappeler les missions d'intérêt public que nous avons en charge et à démontrer que l'action des collectivités piscicoles sert aux intérêts de la communauté dans son entier.

Lorsqu'on a eu, comme moi, l'honneur de diriger la Fédération du Morbihan durant ces nombreuses années on sent, inévitablement, son cœur se serrer en écrivant les dernières lignes de cet éditorial. A travers celui-ci, je remercie sincèrement toutes les personnes avec qui j'ai travaillées quotidiennement, le personnel, les administrateurs et l'ensemble des bénévoles des AAPPMA qui m'ont accompagnés dans cette aventure.

A toutes et à tous un grand merci,

Et à bientôt au bord de l'eau

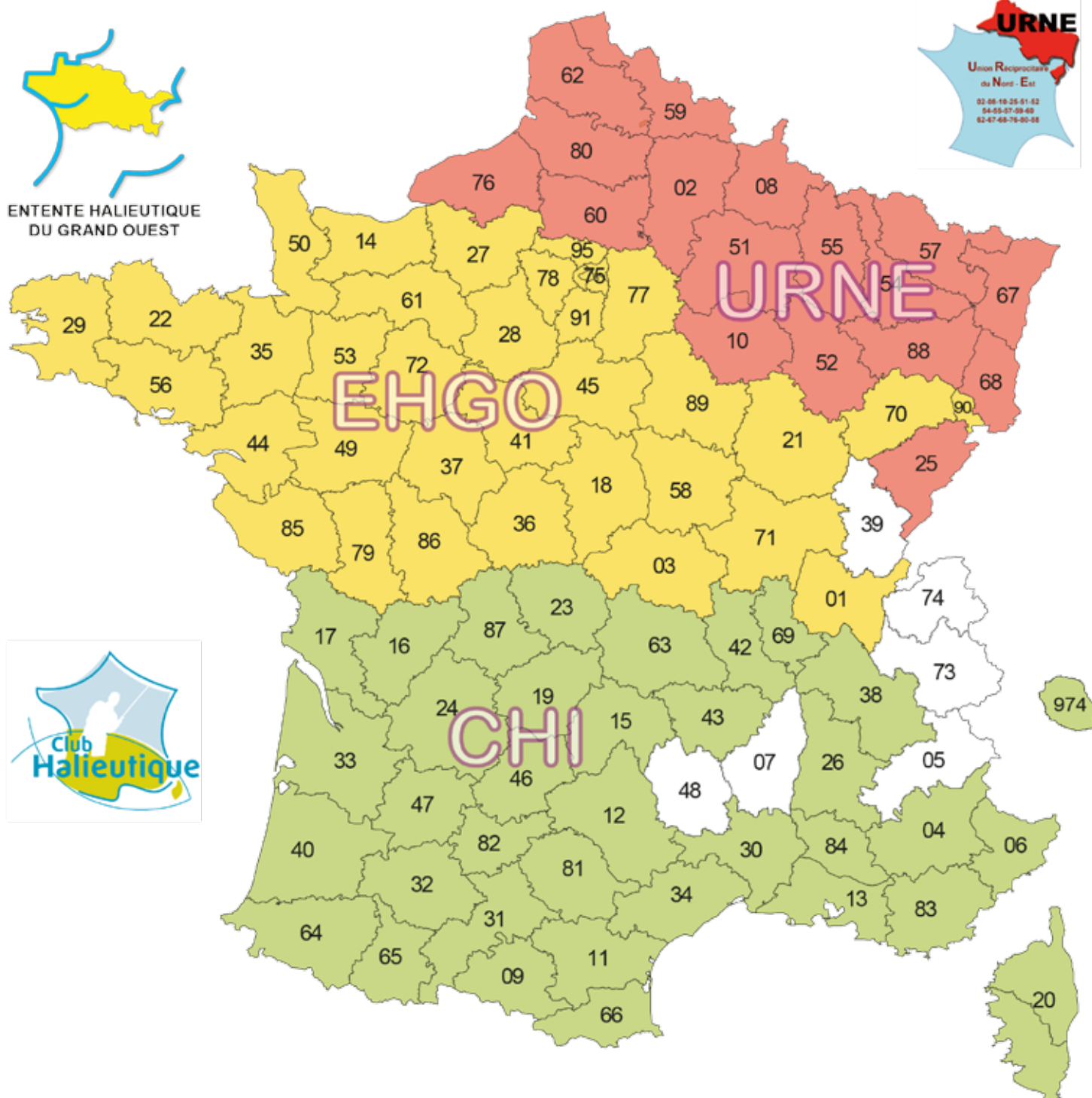
Jean-Yves Moëlo

Président de la Fédération de Pêche du Morbihan

Avec la carte de pêche InterFédérale 2022, pêchez plus loin...



ENTENTE HALIEUTIQUE
DU GRAND OUEST



La carte de pêche InterFédérale à 100 € permet de pêcher
sur tous les parcours des associations réciprocitaires
des 91 départements adhérents du CHI / EHGO / URNE



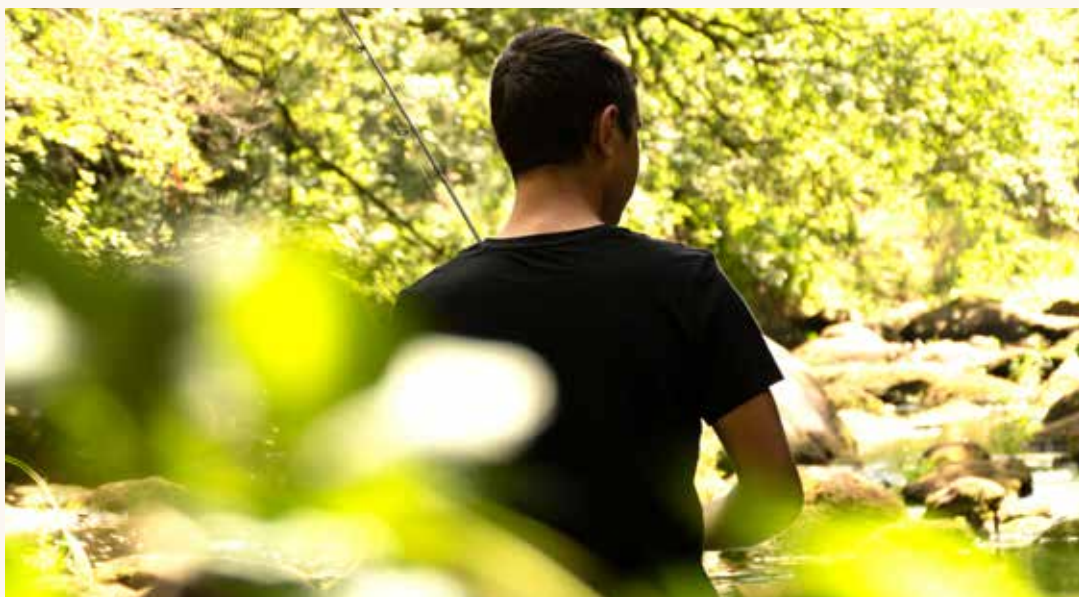
COMME UNE ENVIE DE NATURE !

Les habitués des bords de rivières et d'étangs l'auront tous remarqué : cette année, la fréquentation par les pêcheurs a été inhabituellement importante.

Les confinements de 2020 ont réveillé l'envie de nature qui sommeille en chacun de nous et incité les pêcheurs à retourner pêcher.

REPÈRES

- 05/05** : week-end «ADN silure» sur l'Oust
- 27/05** : vote de la CLE du Scorff sur la pisciculture de Pont-Calleck
- 20/07** : vote de la loi « climat et résilience »
- 23/07** : signature de la 2^{ème} convention « voies navigables » avec la Région
- 14-15/08** : championnat du monde « Feeder » à Rieux
- 04/09** : journée départementale « éclatée » à Cranhac
- 14/09** : nouvel arrêté reportant la décision pour la microcentrale de Manerven
- 25/09** : Assemblée générale de la Fédération
- 01/10** : début de la période d'élection des bureaux d'AAPPMA
- 17/11** : parution des arrêtés « mulette perlière »
- 21/11** : remise du prix Charles RITZ à la « Gaule alréenne »



(Crédit : F. JOSSEC)

Des pêcheurs en nombre au bord des cours d'eau

Pour preuve, il y a bien longtemps que nous n'avions pas vu autant de cartes de pêche délivrées dans le Morbihan. Avec une progression de l'ordre de 10%, nous avons retrouvé en 2021 des niveaux oubliés depuis 10 ans pour les cartes de membres adultes et même 20 ans toutes cartes confondues. Et comme la pêche a été plutôt bonne (excepté pour le saumon et le carnassier en Vilaine), cette saison laissera sans doute un souvenir positif.

Autre bonne nouvelle de 2021 : les structures GEMAPI désormais en charge du bon état des cours d'eau, prennent peu à peu la mesure de la nécessité de les entretenir. Les unes après les autres, elles mettent en place des budgets à cet effet, certes pas encore suffisants mais cette évolution favorable est à souligner. Il était temps car l'abandon des cours d'eau commence à poser localement de sérieux problèmes. Ainsi,

nombre de frayères à saumons ou truites voient leur productivité altérée par le colmatage voire l'ensablement favorisés par la multiplication des embâcles.

A l'inverse, la loi « climat et résilience », votée le 20 juillet après un lobbying intense en faveur de l'hydro-électricité et des moulins, interdit les suppressions d'obstacles et leur financement, portant un sérieux coup à la reconquête de la continuité écologique.

Les nouveaux bureaux, issus des élections de fin d'année, auront à s'en préoccuper mais, au moins, entament-ils leurs mandats sur une dynamique favorable en termes d'effectifs.

SAISON 2021 :

UNE SAISON SANS PAUSES QUI FAIT DU BIEN !

Adieu 2020 et ses confinements, bonjour 2021 avec sa saison entière et pleine de rebondissements. Oui, il était temps... Temps de retrouver une saison « normale » sans interruptions, temps de retrouver les berges des rivières, des canaux et des étangs avec l'espoir que chaque allocution présidentielle soit favorable à nos sorties pêche. Retour sur la saison 2021, une saison complète, rythmée tant par la pluie que par certaines autorisations de déplacement assurant des parties de pêche parfois pleines de surprises.



(Crédit : R.LE TEUFF)

La truite fario est une espèce fragile, à photographier dans de bonnes conditions !

Pêche de la truite : Des conditions hors du commun pour la saison 2021

Souvenez-vous, le 13 mars 2021, c'était le grand moment à ne pas rater pour cette nouvelle saison de pêche de la truite qui débutait. L'ouverture a été plutôt moyenne en quantité avec des prises assez faibles sur les cours principaux mais avec de la qualité sur de très jolis poissons signalés à plus de 40 ou 45cm sur des rivières comme le Tohon, l'Evel ou le Loc'h. A l'inverse, sur les petits affluents des bassins du Scorff ou de l'Ellé la pêche semble avoir été plus fructueuse. Une explication à

cela : les niveaux d'eau qui ont été hauts tout l'hiver et qui ont conditionné le maintien des truites sur de très petits cours d'eau parfois. La technique de l'ouverture 2021 : la pêche aux leurres. Oui, mais pas avec n'importe quoi ! Il fallait utiliser des poissons nageurs et des cuillers de couleurs fluos, en clair les poissons ont réagi aux fortes vibrations et aux coloris vifs.

Peu après cette séquence d'ouverture, les vents sont restés calés jusqu'en avril avec une dominante au nord-est, positionnement que beaucoup de pêcheurs redoutent. Pour contrer ces conditions difficiles, le mieux était de se rendre à la pêche sur des moments ensoleillés à des heures où le soleil était de la partie pour mettre les poissons à table.

La suite du printemps, été et arrière-saison ont été rythmées par les pluies régulières qui sont tombées sur ces périodes et qui à chaque fois ont réveillé les poissons. Les niveaux d'eau étant particulièrement haut à la fin du printemps, les poissons sont restés sur les affluents permettant ainsi de belles pêches pour ceux qui ont su lire le courant et placer leur ligne.

La saison du saumon a été concentrée sur les castillons

A l'ouverture, les saumons venus de l'océan ont été difficiles à capturer à l'image des faibles captures enregistrées (cf. tableau). Quelques semaines plus tard, les premières températures plus clémentes et les pluies du printemps ont octroyé des parties de pêche plus fructueuses pour la recherche des saumons sans pour autant faire des records. Les captures sur les bassins du Blavet et du Scorff sont même en dessous de celles de 2020 avec respectivement 6 en 2021 contre 8 en 2020 et 2 en 2021 contre 6 en 2020... tout en ayant une saison sans interruptions ! Sur le bassin de l'Ellé, la saison du saumon de printemps a été meilleure avec 29 captures contre 19 en 2020.

D'un autre côté, les castillons (saumons d'été) ont été mordeurs sur la période estivale dès Juillet avec des pluies régulières pendant plus d'un mois. Ces conditions ont créé des mouvements de poissons permettant ainsi de belles parties de pêche estivales loin des années sèches.

Bassin	Captures saumons printemps	TAC Printemps autorisés 2021	% Atteinte TAC Printemps	Captures saumons castillons
Ellé	30	121	25%	108
Scorff	1	42	2,4%	11
Blavet	6	33	18%	45



Ce saumon appelé « castillon » sera remis à l'eau pour continuer son cycle de vie

(Crédit : P. RIGALLEAU)



La grande alose se prend aussi bien aux leurres qu'à la mouche.

Pêche de l'alose : Des mouvements imprévus dans l'équation

De fortes remontées, des conditions de niveaux d'eau optimales, les cannes prêtes, bref tout est en place pour une belle saison de la pêche de l'alose. Oui enfin, ça c'est sur le papier.... La pêche de l'alose a été particulière cette année avec des mouvements importants des bancs sur le bas du Blavet, des mouvements impliquant des migrations amont/aval rapides, régulières et sans explications véritables en dehors des écarts de température ou de débit. Dans l'ensemble, les pêcheurs mordus de ce poisson ont tout de même réussi à tromper sa vigilance peut-être de manière plus mitigée impliquant des parties de pêche plus aléatoires qu'à l'accoutumée.

Une vidéo sur ce sujet est disponible pour tous ceux qui souhaitent découvrir la pêche de l'alose sur la chaîne « Bretagne Pêche TV ».

Carpe en hiver : Repérer vos postes avant la pêche !



(Crédit : F. JOSSEC)

14,5kg pour cette carpe commune hivernale !

En hiver, l'activité des poissons blancs diminue nettement mais elle n'est pas complètement éteinte. C'est le cas de la carpe qui offre de très belles parties de pêche pour ceux qui prennent le temps de repérer les postes et d'y installer une zone d'alimentation, de mise en confiance et de sécurité pour les plus beaux sujets qui sont souvent les plus tatillons. L'idéal est de passer tous les deux jours environ pendant une semaine afin d'y déposer vos esches en quantité raisonnable avant de venir tenter votre chance sur des postes où vous observez une population de carpes ou à proximité d'un obstacle (arbre, relief minéral, etc...).



(Crédit : E. GODEL)

Du haut de ses 8 ans, Nolan a déjà tout d'un grand !

Carnassiers : super saison !

Après quelques doutes en avril sur des autorisations de déplacement, l'ouverture du brochet et de la perche a finalement eu lieu dans des conditions parfaitement normales le 24 avril 2021 avec des résultats très marqués selon les secteurs. A cette date, le vent s'est accompagné de variations de température importantes et il se trouve que les meilleures parties de pêche ont eu lieu sur des milieux faiblement impactés par le vent ! En effet, certains plans d'eau comme Pen Mur, Tréauray ou encore Noyal se sont montrés plutôt productifs sur les secteurs abrités du vent pour la recherche des carnassiers.

Il a fallu attendre quelques jours ou semaines pour voir les grands milieux comme la Vilaine, le Lac au Duc ou le canal de Nantes à Brest se réveiller et offrir des pêches correctes y compris dès l'ouverture du sandre à la mi-mai.

En parlant du Lac au Duc, il semblerait que cette année la pêche des carnassiers ait été très bonne sur ce « hot spot » breton dont la diversité et la qualité des captures n'est plus à démontrer.

En Vilaine, les poissons ont été plus difficiles. Le silure se détache toutefois du lot avec de belles captures enregistrées avant la fin de l'été. En revanche dès l'automne les poissons se sont mis en activité et de belles prises de brochets et sandres nous ont été signalées y compris sur des secteurs où on ne les attend pas. On ne le dira jamais assez, l'observation des poissons peut conditionner toute la réussite de vos sorties alors prenez le temps de regarder autour de vous et n'oubliez pas que ce n'est pas parce que vous ne prenez pas de poissons qu'ils n'ont pas vu passer votre leurre ou votre vif plusieurs fois !



(Crédit : M. JOSSEC)

1,94m de sensations fortes sur la Vilaine !



CONCOURS

DES PLUS BELLES PRISES 2021



2021, à nouveau une année moyenne en nombre de déclarations mais à nouveau une année avec de belles surprises.

Et même si le nombre de déclaration est modeste, ce petit concours permet de donner une réponse à ceux qui nous disent qu'il n'y a plus rien à prendre dans nos rivières et plans d'eau. De belles surprises pour cette édition avec notamment les deux truites de 59cms capturées par Victor JARNY sur le Moulin Coz et Patrick CRABOT sur l'Arz. Idem pour Jean Marc MAGDELAINE qui en deux jours a capturé un brochet de 113 cm et un sandre de 80 sur le bas Blavet. Tous les pêcheurs morbihannais qui ont bien voulu nous informer de leur capture seront récompensés soit par leur future carte de pêche offerte soit par du matériel, alors pour l'année 2022 pensez-y !



pas très loin du record avec 220cm

(Crédit : G. AUDIO)

Tableau d'honneur 2020

Espèce	Nom du pêcheur	AAPPMA	Taille (cm)	Poids (kg)	Lieu de capture
Brochet	MAGDELAINE Jean Marc	Lorient	113	12.200	Blavet Quellenec
Sandre	ROGER Stéphane	EHE	90	6.560	Etang de Pontigou
Perche	BENADJI Pascal	Lorient	44	1.178	Blavet- Stade d'eau vive
Truite fario	CRABOT Patrick	Questembert	59	2.000	Arz
Silure	AUDO Gaëtan	Locminé	220		Vilaine

Records à battre

Espèce	Taille (cm)	Poids (kg)	Pêcheur	Année de capture
Brochet	124	11,600	JUET Raoul	2008
Brochet	111	15,000	PERRICHOT Jean Paul	2005
Sandre	103	10,200	RIVALLAND Patrick	2008
Saumon	93	7,750	THOMAS Christian	2006
Truite	67	3,000	PERRONO François	2008
Truite de mer	70	3,500	BARNICHON Serge	2011
Carpe	100	24,500	LOZEVIS Fabien	2005
Rotengle	44	1,600	JOSSO Stéphane	2015
Perche	58	1,780	ALAIN Marc Antoine	2005
Tanche	-	5,600	LEBAT Dylan	2017
Brème	-	3,780	ESTORGUES Jordan	2004
Alose	67	3,415	LABESSE Julien	2013
Black-bass	-	2,000	LOZEVIS Fabien	2006
Black-bass	47	1,500	GOUGNON Teddy	2006
Chevesne	60	-	BRUNO Roger	2016
Silure	234	85	GOSSELIN Laurent	2019
Gardon	43	1,500	LE BORGNE Lionel	2012



Joli sandre de l'Yvel

(Crédit : A. BELLOUARD)



Un des deux poissons du weekend : pas mal !!

(Crédit : J.-M. MAGDELAINE)

Pour 2022, déclarez vos prises !!! Même si elles ne rentrent pas au tableau des records, elles seront récompensées. Les bulletins de participation sont disponibles chez vos dépositaires de cartes de pêche ou sur le site internet de la Fédération :

www.morbihan.federationpeche.fr, rubrique «documents»



ELLÉ

Le label « Famille » attribué AU BEL AIR !

(CRÉDIT : Y. LE CLAINCHE)



L'étang du BEL AIR à Priziac

Le dossier de labellisation de l'étang en parcours « famille » déposé à la Fédération Nationale Pour la Pêche en France a été retenu. En 2022, des travaux pour mettre en valeur et rendre plus aisée la pratique de la pêche vont pouvoir être engagés. Seront réalisés un ponton sécurisé avec une aire de stationnement dédiée, des plateformes de pêche et un support d'information du public. Ce projet a aussi été l'occasion de revoir la convention de mise à disposition de l'étang communal au profit de l'AAPPMA de l'Entente du Haut-Ellé. Ces réalisations s'inscrivent dans la politique de développement touristique de la destination « Kalon Breizh » avec le soutien de la Région Bretagne.

Haut Ellé : quand la rivière retrouve ses écoulements naturels

Sur l'Ellé au Runellou, un grand chantier d'hydromorphologie, réalisé dans le cadre du CTMA Ellé porté par le Syndicat du Roi Morvan, a permis au cours d'eau de retrouver ses méandres. Ces travaux sont complétés par des aménagements au niveau de la prise d'eau de St Yves : l'abaissement du seuil entraîne un abaissement de la ligne d'eau. Le profond homogène en amont redevient une alternance d'habitats plats et courants. On voit même réapparaître des radiers, zones de production de juvéniles de salmonidés. En 2022, des suivis par indices d'abondance saumons seront réalisés afin de vérifier si ces radiers sont fonctionnels.



(Crédit : S. CHAMONY)

Les évolutions des peuplements piscicoles suite aux travaux sont réalisés par pêche électrique

Une année exceptionnelle pour les jeunes saumons sur l'Ellé

(Crédit : P. RIGALLEAU)



Cette année, les tacons étaient nombreux et de taille élevée

Cette année, les indices d'abondance en juvéniles de saumons sont particulièrement bons sur le bassin de l'Ellé. C'est même la meilleure année depuis le début des suivis au début des années 2000 ! Avec des niveaux d'eau élevés pendant tout l'hiver 2020-2021, les géniteurs de saumons se sont bien répartis sur les différents sous-bassins. Le cours principal de l'Ellé (Finistère et Morbihan) a été particulièrement productif, avec en moyenne près de 70 tacons de l'année en 5 minutes de pêche. L'Inam connaît aussi un niveau de production très élevé, avec une moyenne près de 60 jeunes saumons en 5 minutes, et ce jusqu'à l'aval de Gourin.

L'Aër semble toujours moins attractif, néanmoins on a remarqué cette année des indices d'abondance plus élevés que les années précédentes, et bien répartis depuis la confluence avec l'Ellé jusqu'à Priziac. Cette très bonne situation n'est pas spécifique au bassin de l'Ellé, globalement le nombre de juvéniles de saumons est élevé sur la plupart des cours d'eau morbihannais, une bonne nouvelle pour l'avenir.

Enlever les embâcles pour restaurer la productivité des radiers à saumons

Les arbres tombés en travers du cours d'eau qui perturbent l'écoulement ont un impact très important sur les habitats des saumons et des truites, notamment par un fort colmatage et ensablement des fonds. Quand cela se produit sur les radiers, cela diminue sensiblement la productivité de ces zones de reproduction et de grossissement des juvéniles de salmonidés. C'est pourquoi, en partenariat avec la Fédération Nationale pour la Pêche en France et le Conseil Départemental du Morbihan, nous avons mené une opération pilote de réouverture de radiers sur le bassin versant de l'Ellé. Cette expérimentation se déroule sans l'appui de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne qui ne finance plus les opérations d'entretien et de restauration de la ripisylve

Sur le cours principal de l'Ellé en aval de Pont Tanguy, trois imposants embâcles ont été sortis de l'eau par l'entreprise Tilly. Des mesures de la hauteur du colmatage avant travaux ont été effectuées afin d'évaluer l'ampleur de l'ensablement et de l'impact sur les espaces de reproduction. Un suivi piscicole d'indice d'abondance a été effectué sur le saumon et permettra de juger de l'intérêt avant/après enlèvement des embâcles.

Nous avons procédé à une opération du même type sur l'Inam en aval du Pont Priant, ainsi que sur l'Aër juste en amont de la

confluence avec l'Ellé, en collaboration avec l'AAPPMA de l'Entente du Haut-Ellé. Les suivis seront reconduits en 2022 pour valider l'intérêt de ces actions : décolmatage des radiers, diversification des écoulements, augmentation de la productivité en saumons, etc. ...



La mesure de la hauteur de sable permet de mesurer les conséquences de l'absence de gestion des embâcles sur les zones de production de jeunes saumons

(Crédit : A-L. CAUDAL)



SCORFF

Pisciculture de Pont-Calleck : Un dossier qui traîne en longueur !



(Crédit : A.-L. CAUDAL)

La taille élevée des tacons pêchés à l'aval de la pisciculture pourrait être causée par un enrichissement du milieu induit par les rejets de la pisciculture

Le 10 juillet 2019, la Fédération rencontrait les responsables de la DDPP⁽¹⁾ en charge du dossier de la pisciculture suite à l'annulation de son autorisation d'exploiter par le tribunal administratif. Le délai annoncé alors pour aboutir à une décision d'autorisation ou non d'exploiter était de 16 à 24 mois incluant 10 à 12 mois d'instruction du dossier après 6 à 12 mois pour le dépôt du dossier par le pisciculteur. En clair, la décision devait être rendue au plus tard en juillet 2021.

Cependant, fin novembre 2021, non seulement le dossier n'a pas abouti mais... il n'est même pas officiellement déposé ! La DDPP attend en effet toujours des compléments demandés au pétitionnaire. Désormais, on évoque une décision vers la fin 2022, avec une enquête publique annoncée au printemps... sous réserve d'un dépôt du dossier complet avant la fin 2021.

Manifestement, ce dossier interroge (pour ne pas dire qu'il pose problème). La volonté du pisciculteur de fixer sa production à 250 T de truites/an malgré son engagement initial de ne pas dépasser 150 T n'y est sans doute pas pour rien.

Ainsi, si la Commission locale de l'eau du SAGE Scorff, réunie le 27 mai, a émis un avis favorable pour une production de 150 T, elle a, en revanche, refusé l'extension à 250 T, demandé le maintien du débit réservé à 1/10^{ème} du module, rejeté toute réutilisation des effluents de la pisciculture dans le débit réservé et préconisé des mesures de suivi du milieu naturel.

Pendant ce temps, la pisciculture continue de se développer et approche désormais – voire a atteint – la production de 150 T initialement annoncée. Dans le même temps, les signes d'un enrichissement du milieu se précisent comme la taille anormalement élevée des tacons pêchés à l'aval immédiat de la pisciculture lors des pêche d'indices d'abondance de l'automne 2021.

⁽¹⁾ Direction Départementale de la Protection de la Population

Entretien du Scorff : un partenariat AAPPMA/collectivité qui fonctionne !

Depuis plus de 10 ans, le Syndicat de la Vallée du Scorff, puis depuis sa nouvelle compétence, Lorient Agglomération finance les AAPPMA de Plouay et Guéméné-sur-Scorff à 100 % sur leurs interventions d'entretien de cours d'eau sur la rivière du Scorff.

Ce financement permet aux AAPPMA d'intervenir, chaque année, sur 5 à 6 embâcles importants mais aussi l'entretien d'un linéaire d'environ 2 km. Depuis 10 ans, cet engagement a permis l'intervention sur plus de 20 km de cours d'eau et sur une trentaine d'embâcles. Pour garantir le bon état fonctionnel des cours d'eau, un entretien régulier de la ripisylve est indispensable faute de quoi les habitats piscicoles se dégradent et leurs fonctionnalités sont altérées.

En parallèle, Lorient Agglomération s'est également engagée sur 6 ans à accompagner financièrement la conduite d'actions d'entretien via les AAPPMA sur le Blavet.

Au vu de la baisse des financements sur l'entretien et la restauration de la ripisylve, nous tenons à remercier tout particulièrement Lorient Agglomération de la poursuite de leur engagement financier pour l'accompagnement des AAPPMA dans la mise en œuvre de ces travaux nécessaires au maintien du bon état écologique.



(CRÉDIT : M. LE LEVIER)



(CRÉDIT : M. LE LEVIER)

Un comparatif avant et après intervention qui parle de lui-même

Une petite année pour les saumons du Scorff

Les remontées de saumons observées au Moulin des Princes sont faibles en 2021 : en ce qui concerne les saumons de printemps, ils ont été seulement 9 à avoir été comptabilisés (contre 37 en moyenne sur l'année). Le ratio taille/poids reste toutefois assez élevé avec plus de 4,3 kg en moyenne par poisson. Malgré des bons niveaux d'eau en début de saison, ce chiffre reste bas pour le Scorff et de nombreuses questions se posent. La remontée de castillons (1 hiver de mer) est elle aussi une nouvelle fois en dessous de la moyenne avec 266 castillons passés au piège pour une moyenne de 350. La taille et le poids sont comme l'année passée, plutôt bons, avec un poids moyen au-dessus des 2,2kg. La dévalaison de smolts est quant à elle un peu en dessous de la moyenne avec 1785 smolts, avec une estimation de la dévalaison aux alentours de 6295, pour une moyenne de 7436 smolts.



(Crédit : M. LE LEVIER)

Quelques truites de mer sont également observées à la station de comptage

Des vidéos sur des suivis uniques

Depuis plus de 25 ans, la Fédération de Pêche du Morbihan mène, en partenariat avec différentes structures, des suivis uniques en France sur l'espèce Saumon Atlantique au niveau de la station de comptage du Moulin des Princes. Une mini-série de 5 petits films retraçant ces différents suivis a été mise en ligne et ont été réalisés en partenariat avec la FNPF, l'Agence de l'eau et l'INRAe.





BLAVET

Microcentrales du Blavet : Une microcentrale peut en cacher une autre !

Une nouvelle saison vient de s'écouler dans le feuilleton «microcentrales du Blavet»; et comme dans les meilleures séries, les péripéties se succèdent.

Après l'enquête publique de septembre 2020, le projet de Manerven semble – au moins temporairement – au point mort. Le seul élément de procédure dont nous ayons eu vent en 2021 est en effet la parution d'un arrêté préfectoral le 14 septembre 2021 repoussant la date de décision au 19 juillet 2022.

A l'inverse, le projet apparu sur Treblavet à l'été 2020 a bénéficié d'un arrêté autorisant la mise en service de la microcentrale sur la base d'un droit d'eau préexistant. Cet arrêté préconise quelques mesures de gestion des débits et des aménagements mineurs afin d'atténuer l'impact de la microcentrale sur la faune piscicole. Cependant, ces mesures ne nous semblent pas de nature à garantir la continuité écologique.

Aussi, considérant que les prescriptions imposées dans cet arrêté en vue de la mise en service de cette microcentrale ne permettent pas d'éviter que la microcentrale porte atteinte à la population piscicole du Blavet, la Fédération et l'AAPPMA locale ont déposé un recours demandant son annulation devant le tribunal administratif.



Le fonctionnement de la microcentrale remet en cause l'efficacité de la passe à poissons implantée sur la berge opposée

(Crédit : C. LE CLEVE)

Maladie du sommeil de la carpe, un nouvel épisode



(Crédit : FDAAPPMA56)

Toute introduction de carpe dans le milieu naturel est actuellement une pratique à risque

Pour la 2^{ème} fois dans le Morbihan, un épisode de maladie du sommeil a provoqué une mortalité de carpes : après l'étang de St-Malo de Beignon en 2019, cette fois c'est sur le bas Blavet que la maladie s'est déclenchée au printemps.

Cette infection virale causée par le « Carpe Edema Virus » est responsable de très fortes mortalités sur les carpes communes et koi. Les symptômes sont principalement une léthargie du poisson, les yeux enfoncés et parfois une hyper-sécrétion de mucus. Cette maladie très contagieuse se transmet par le biais des poissons ou du matériel contaminé. La maladie peut se déclencher notamment lors d'un stress lié à une introduction de nouveaux poissons dans le milieu.

Pour éviter que le virus ne se propage à d'autres secteurs, il a été décidé de fermer la pêche de la carpe pendant toute l'année 2021 sur le Blavet aval. Des gestes de prévention simples sont à effectuer entre chaque pêche : rinçage à l'eau claire et séchage du matériel, et bien sûr pas de transfert de carpe vivante (pratique interdite).

Deux bassins versants tests pour des actions transversales sur le bassin du Blavet

(Crédit : A.-L. CAUDAL)



Les bénévoles de l'AAPPMA de Locminé ont participé activement à l'enlèvement d'arbres tombés pour rétablir les écoulements

Dans le cadre des contrats de bassins versants portés par le Syndicat Mixte de la Vallée du Blavet et Lorient Agglomération, deux secteurs « tests », un sur l'amont du Tarun et l'autre sur l'amont du Kerollin ont été sélectionnés avec eux pour travailler sur les différentes altérations des milieux aquatiques de façon transversale (bocage, urbanisme, pollutions, habitats...). Le colmatage des cours d'eau est l'un des paramètres suivis. Si c'est un phénomène naturel, il est fortement amplifié par le développement de certaines activités humaines. Dans le cadre des opérations tests, des indicateurs expérimentaux ont été mis en place pour évaluer l'impact de ce colmatage sur les poissons, invertébrés, bivalves, etc.... La cartographie des cours d'eau a permis de mettre en évidence l'ampleur de l'érosion des berges, notamment en lien avec les nombreux arbres tombés qui obstruent les cours d'eau.

D'autres perturbations sont des sources d'apport en sédiments, comme les fossés, les à-coups hydrauliques, les abreuvements directs ou encore la prolifération des ragondins sur certains secteurs.

Des suivis piscicoles ont également été effectués sur des stations de référence avant/après travaux avec des mesures de la hauteur d'ensablement. Les premiers travaux ont été réalisés (reméandrage, enlèvement d'embâcles, etc...) et des suivis réalisés pendant 5 ans permettront de mesurer l'évolution du milieu.

La pêche de l'alose sur YouTube !

Dans le cadre de la web-série « J'irai pêcher en Bretagne » animée par l'Association Régionale des Fédérations de Pêche de Bretagne, la Fédération de Pêche du Morbihan et l'AAPPMA de Lorient ont organisé la réalisation d'un tournage inédit sur la pêche de l'alose au printemps dernier.

Ce tournage se déroule sur le bas Blavet et mêle à la fois la pêche aux leurres et la pêche à la mouche de ce poisson très sportif et combatif ! On ne vous en dit pas plus on vous laisse découvrir tout cela sur la chaîne YouTube « Bretagne Pêche TV ».





Golfe du Morbihan : Les agglomérations de Vannes et Auray au chevet des milieux aquatiques



(Crédit : F. JOSSEC)

La retenue de Tréauray est l'un des sites qui sera étudié pour la continuité écologique

Golfe du Morbihan Vannes Agglomération (GMVA) a lancé en 2020 sa première étude préalable pour la mise en œuvre de travaux milieux aquatiques sur les côtiers (Plessis, Bilair et Vincin). Les travaux débuteraient en 2022 pour un budget d'environ 7 800 000 € sur 6 ans. En parallèle, GMVA et Auray Quiberon Terre Atlantique (AQTA) ont lancé le bilan du Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) sur le bassin versant du Loc'h et du Sal. Depuis, la nouvelle étude est en cours pour une nouvelle programmation dès 2023 et un budget d'environ 9 000 000 € sur 6 ans.

Dès l'année prochaine, une étude sur la continuité écologique sera mise en œuvre afin de répondre aux objectifs de libre circulation piscicole et sédimentaire et d'identifier les solutions au cas par cas.

Une convention avec le Conservatoire du Littoral pour des suivis en marais littoraux



(Crédit : F. JOSSEC)

Le Conservatoire du Littoral est gestionnaire de nombreux marais littoraux, dont la plupart présentent un enjeu piscicole important. Une convention a été signée cette année avec le Conservatoire afin de réaliser des études piscicoles sur 3 sites du Morbihan : l'étang de St-Jean à Local-Mendon, le marais de Kerdual à la Trinité-sur-Mer, ainsi que celui de Brénégué à Locmariaquer. Les suivis permettront d'évaluer la situation piscicole actuelle sur ces sites et l'efficacité des aménagements pour la libre-circulation piscicole prévus par le Conservatoire. En 2021, les suivis ont démarré sur l'étang de St-Jean. L'utilisation de verveux (filets à poches successives) a mis en évidence le potentiel du site pour de nombreuses espèces : anguilles, flets, mais aussi bars, mullets et même des petites seiches. La configuration actuelle des ouvrages à la mer complique actuellement leur remontée. Les suivis seront reconduits en 2022 après travaux (automatisation du vannage sur l'étang, création d'ouvertures dans les ouvrages...) afin de vérifier leurs effets sur les espèces aquatiques.



(Crédit : F. JOSSEC)

Les suivis seront reconduits en 2022 dans le cadre de la convention

L'étang de St-Jean, comme de nombreux marais littoraux, offre un potentiel très intéressant pour de nombreuses espèces, comme l'anguille

Loc'h : l'aval de la rivière ouverte à la migration !



(Crédit : D. BASTARD)

C'est une grande nouvelle que certains ont attendu pendant plusieurs dizaines d'années. Le Loc'h à l'aval du barrage de Tréauray est désormais ouvert et équipé d'ouvrages assurant le franchissement d'avalaison et de dévalaison. Cela signifie notamment que les saumons, anguilles, lamproies marines et même truites de mer vont pouvoir remonter facilement jusqu'au barrage de l'équipement du moulin de Tréauray lié à une obligation réglementaire dans le cadre de l'installation d'une microcentrale, a été rendu possible par un financement composé à 70% d'argent public.

Les travaux ont eu lieu sur l'automne 2021 au moulin de Tréauray

La restauration de la continuité écologique sur le ruisseau du Bilair à Saint-Avé

La Fédération en accord avec le propriétaire du moulin de Catric a répondu à l'appel à projet « restauration de la continuité écologique » de l'Agence de l'Eau. Sur la base d'un diagnostic établi par l'ONEMA en 2016, des travaux ont pu avoir lieu dans de bonnes conditions.

Ces derniers ont consisté à abaisser le seuil du moulin d'environ 70 cm afin de permettre aux poissons et aux sédiments de transiter. Des recharges granulométriques (radiers) et un aménagement des berges ont été réalisés afin de permettre au cours d'eau de s'épancher plus régulièrement.

Une vidéo des travaux avant/après est disponible sur notre site internet.



(Crédit : F. JOSSEC)

Les travaux de restauration de la continuité écologique ont eu lieu à l'automne 2021

Le mystère des saumons de la Ria d'Étel



(Crédit : C. LEVAÏTRE)

Des lycéens du lycée Anne de Bretagne ont pu observer des juvéniles de saumons sur le Kergroix

Les cours d'eau de la Ria d'Étel nous réservent toujours des surprises sur leurs saumons : après 3 années où on n'observait plus de juvéniles de saumons lors de nos campagnes de suivis, nous en avons retrouvé sur le Pont du Roc'h et le Kergroix en 2021.

Sur le Pont du Roc'h, le nombre de tacons de l'année est même le meilleur des 10 dernières années sur notre station médiane. Par contre, on en a trouvé très peu en amont et très peu en aval, sans pouvoir expliquer pour quelle raison.

Sur le Kergroix, on a eu également le plaisir d'observer quelques tacons de l'année, mais ils étaient très peu nombreux. La situation est meilleure que les années précédentes, mais le peuplement de saumons reste très fragile sur ces petits bassins côtiers.



OUST/VILAINE

Silure : un week-end avec les pêcheurs pour des prélèvements scientifiques



(Crédit : A.-L. CAUDAL)

Le silure est une espèce qui suscite de nombreuses prises de position souvent très tranchées et d'interrogations sur son éventuel impact, notamment sur les poissons migrateurs. C'est pourquoi une étude a été lancée en 2020 par l'Office Français de la Biodiversité en collaboration avec l'Université de Toulouse afin d'estimer la biomasse de poissons migrateurs consommés par le silure sur le bassin de la Vilaine. Les pêcheurs ont été mis à contribution sur le bas de l'Oust pour participer aux prélèvements nécessaires à cette étude. La Fédération et les AAPPMA Pêches et Loisirs de l'Oust et Mortier de Glénac ont donc organisé un week-end de pêche début juin afin de récolter des échantillons. C'était un moment très convivial autour du Pont d'Oust, mais un seul silure a été pêché. Cette opération sera reconduite en 2022 en espérant que les silures soient au rendez-vous cette fois !

Un petit morceau de nageoire est prélevé pour des analyses génétiques

Vidéo dédiée à la pêche des carnassiers

Connaissez-vous le grand site naturel de la basse vallée de l'Oust ? C'est un hot spot de pêche aux leurres, tout indiqué pour la réalisation d'une vidéo dédiée à la pêche des carnassiers. C'est pourquoi, avec l'Association Régionale et les AAPPMA du Mortier de Glénac et Pêches et Loisirs de l'Oust, nous avons organisé le tournage d'une vidéo dédiée à cette thématique à la fois sur le secteur Glénac et Peillac.

On vous laisse découvrir cette vidéo sans plus attendre sur la chaîne « Bretagne Pêche TV »



Rivière de la Claie : 2 ouvrages bloquants aménagés... en vidéo !

En 2020, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne a lancé un appel à projet « rétablissement de la continuité écologique ». La Fédération a saisi l'opportunité d'y répondre pour bénéficier d'un financement à 100% pour mener à bien certaines opérations de travaux. Deux dossiers ont été montés sur la Claie.

L'ouvrage du moulin de Lainé



Le seuil du moulin de Lainé, un lointain cauchemar pour les migrants et les sédiments

L'ouvrage de Lainé, 3^e ouvrage en partant de l'aval du cours d'eau, est classé en listes 1 et 2 du L 214.17 du Code de l'Environnement.

D'un point de vue technique, les travaux d'effacement des ouvrages ont été réalisés en mai 2021. Les matériaux pierreux ont été réutilisés pour protéger la berge en rive droite des contraintes érosives mais également réduire la largeur hydraulique du lit au droit de l'arasement. Les blocs ont été répartis sur une largeur de 10 m selon un pendage progressif. Cet arasement a permis l'abaissement de la lame d'eau d'environ 60 cm au niveau de l'ouvrage, le dénoisement du linéaire amont sur 1.5 km et la réouverture pour les poissons migrants de 3 km sur le cours principal de la Claie.



L'ouvrage du moulin de Quenouët



L'ouvrage de Quenouët, 17^e ouvrage en partant de l'aval, est classé en liste 1 du L 214.17 du Code de l'Environnement. Le projet d'effacement a été mis en place suite à la rencontre avec les propriétaires du moulin qui constataient une problématique de franchissement piscicole, une perte de biodiversité et un fort colmatage du lit en amont de l'ouvrage.

Les travaux ont consisté à l'effacement d'une partie du seuil, la suppression totale du déversoir et la mise en place d'une nouvelle passerelle permettant le franchissement de la rivière.

Cet arasement a permis l'abaissement de la lame d'environ 1.35 m au niveau de l'ouvrage, le dénoisement du linéaire amont sur environ 2 km et la réouverture pour les anguilles et les truites d'environ 70 km de cours d'eau.

Pour les 2 sites, à l'automne 2021, des travaux de restauration et d'entretien de la ripisylve vont avoir lieu sur 3.8 km sur le cours principal de la Claie et 200 m sur le ruisseau du Trébimoël qui est impacté par l'abaissement de la lame d'eau. Au printemps 2022, des suivis hydromorphologiques vont être réalisés afin de prévoir les travaux correctifs qui seront réalisés en 2022 ou 2023.



Le moulin de Quenouët, site vitrine du franchissement piscicole et sédimentaire en plein milieu d'un parcours no-kill !

Journée départementale décentralisée sur le marais de Cranhac



Les bénévoles s'activent à l'entretien du marais

En raison de cette année particulière (COVID), la journée départementale s'est déroulée de nouveau sous un format décentralisé. Toutefois, un focus a été réalisé cette année sur le marais de Cranhac (commune de Peillac).

L'objectif est de pouvoir mettre en œuvre à moyen terme une réhabilitation du marais de Cranhac pour préserver et développer la biodiversité du site et de permettre une reproduction du brochet. Il entre aussi dans la mise en valeur du site de pêche partagée « Pont d'Oust ».

Le 4 septembre, une quarantaine de bénévoles issus de 4 AAPPMA (Pêches et Loisirs de l'Oust, les Pêcheurs Malestroyens, le Brochet de Basse Vilaine et le Mortier de Glénac), se sont associées afin d'entretenir plus de 300 m de douves/cours d'eau.

La Pêche en Morbihan

16 000 cartes de pêche délivrées
1 pêcheur sur 3 a moins de 25 ans

+ de 5000 Km de cours d'eau et
+ de 130 plans d'eau en gestion

10 salariés
et
15 administrateurs



25 AAPPMA (Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique)

1 ADAPAEF (Association Départementale Agréée de Pêcheurs Amateurs aux Engins et aux Filets)

1 amicale de gardes-pêche particuliers
(+ de 30 gardes bénévoles)

6 APN
(Ateliers Pêche Nature)

+ de 600 bénévoles investis dans l'entretien de cours d'eau.
Des actions sur les milieux aquatiques et études de suivi depuis **plus de 40 ans.**



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



L'eau vous a consultés

du 1^{er} mars au 1^{er} septembre 2021

Découvrez les résultats

Plus de 4 000 avis ont été exprimés sur l'eau et les inondations.

Les résultats sont publiés sur le site <https://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr>



Le comité de bassin et ses commissions travaillent sur ces résultats pour faire évoluer les plans de gestion des eaux et des risques d'inondation qui s'appliqueront de 2022 à 2027.





Bonne
saison
2022!

CAHIER SPÉCIAL PÊCHE

PAGES 21 À 33

RÉGLEMENTATION 2022

FICHE PRATIQUE

Les informations suivantes sont données à titre indicatif : consulter l'arrêté préfectoral téléchargeable sur le site de la Fédération www.morbihan.federationpeche.fr rubrique réglementation



Dates d'ouverture 2022

- 1^{ère} catégorie : du 12 Mars (8h00) au 18 Septembre inclus
- 2^{nde} catégorie : du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Espèce	1 ^{ère} catégorie	2 ^{nde} catégorie
TRUITE FARIO	Du 12/03 au 18/09	Du 12/03 au 18/09
TRUITE ARC EN CIEL	Du 12/03 au 18/09	Du 01/01 au 31/01 et du 12/03 au 31/12
BROCHET	Du 30/04 au 18/09	Du 01/01 au 31/01 et du 30/04 au 31/12
PERCHE	Du 12/03 au 18/09	Du 01/01 au 31/01 et du 30/04 au 31/12
SANDRE	Du 12/03 au 18/09	Du 01/01 au 31/01 et du 21/05 au 31/12
BLACK-BASS	Du 12/03 au 18/09	Du 01/01 au 31/01 et du 01/07 au 31/12
ANGUILLE JAUNE	Du 01/04 au 31/08 - Carnet de pêche obligatoire	
ALOSES	Du 12/03 au 18/09	Du 12/03 au 18/09 (interdit en avril sur Oust et Vilaine)
SAUMON ET TRUITE DE MER	Se reporter à l'arrêté préfectoral spécifique (téléchargement sur le site de la Fédération)	

Heures d'ouverture

Hormis les dérogations spécifiques au jour de l'ouverture et à la pêche de la carpe de nuit, la pêche ne peut s'exercer plus d'une demi-heure avant le lever du soleil ni plus d'une demi-heure après son coucher.

Les heures de lever et coucher du soleil à prendre en compte sont les heures locales (peuvent être consultés certains annuaires de marées édités localement et indiquant les heures de lever et de coucher du soleil calculées en heures légales pour la région par le bureau des longitudes de Paris).

Tailles légales de capture

- Truite : 23 cm
- Truite de mer : 35 cm
- Saumon : voir document spécifique
- Sandre : 50 cm
- Black-bass : 40 cm (en 2^{nde} catégorie)
- Brochet : 60 cm

Nombre de lignes autorisées

- en 1^{ère} catégorie : 1 seule ligne.
- en 2^{nde} catégorie : 4 lignes sauf sur les plans d'eau figurant à l'article 12-5 de l'arrêté préfectoral sur lesquels l'usage d'une seule ligne est autorisée.

Liste en pages 24-25 de cette revue.

Attention : les lignes doivent constamment rester sous la surveillance du pêcheur.

Limitations de captures

- Truites : maximum de 6 truites par jour par pêcheur.
- Vairons : maximum de 50 vairons par jour par pêcheur.
- Saumons : non connus à la date de rédaction. Voir arrêté «migrateur».
- Carnassiers : 3 par jour maximum dont 2 brochets max.

Pêche en marchant dans l'eau

En vue de la protection des frayères, la pêche en marchant dans l'eau (wading) est interdite en 1^{ère} catégorie entre l'ouverture et le 08/04 inclusivement.

Rappels réglementaires importants

- Au bord des cours d'eau, les pêcheurs sont les invités des propriétaires riverains, titulaires des droits de pêche (L435-4 du CE). Merci de respecter le droit de propriété, de fermer les barrières et de ne pas jeter vos débris.
- L'usage de l'asticot comme amorce ou appât est interdit dans les cours d'eau de la première catégorie, mais autorisé en étangs.
- La pêche du saumon est limitée aux seuls cours d'eau classés à saumons et ne se pratique qu'à partir de la rive.
- La pêche dans les passes à poissons et les pertuis de moulins est strictement interdite (R436.70 du CE) ainsi que la pêche à partir des passerelles de barrages (en application du code du domaine public fluvial).
- La pêche est également interdite à partir des barrages et écluses et sur une distance de 50 mètres en aval de l'extrémité de ceux-ci, à l'exception de la pêche à l'aide d'une seule ligne (R436-71 du CE).
- En 2^{nde} catégorie, la pêche au ver manié, au vif, au poisson mort ou aux leurres (sauf mouche) est interdite pendant la période de fermeture du carnassier. Cette mesure ne s'applique pas pour la pêche du saumon et de la truite de mer sur le Blavet. La pêche du silure au ver reste autorisée pendant cette période sur montage spécifique.

Navigation :

- Sur les eaux intérieures, si la puissance moteur >6CV ou embarcation de plus de 5m, le permis « eaux intérieures » est obligatoire (Lac de Guerlédan compris).
- Cas particulier : sur la Vilaine entre Redon et Arzal, le permis « côtier » est obligatoire si la puissance du moteur est >6CV.
- De manière générale, si la puissance moteur est inférieure à 6CV, aucun permis n'est nécessaire.

RÉGLEMENTATIONS SPÉCIFIQUES

- Voir pages 26, 27 et 28
- PARCOURS CARPE DE NUIT
- Voir page 27

PRINCIPAUX COURS D'EAU ET PLANS D'EAU

Le tableau ci-dessous présente en condensé les principaux cours d'eau et plans d'eau du département ainsi que la gestion piscicole appliquée par les AAPPMA gestionnaires.

Rivière	Catégorie	AAPPMA	Espèces	Gestion Piscicole
BASSIN DE LA VILAINE				
La Vilaine	2 ^{ème}	Brochet de Basse Vilaine	Tous les poissons blancs et carnassiers	P
L'Oust	2 ^{ème}	Rohan, Josselin, Ploërmel, Males- troit, St-Martin/Oust, Glénac	Tous les poissons blancs et carnassiers	P
L'Yvel	1 ^{ère}	Mauron	Truite	H
	2 ^{ème}	Ploërmel	Brochet, perche, sandre, poissons blancs	H
Le Ninian	1 ^{ère}	La Trinité-Portoët	Truite	H
	1 ^{ère} / 2 ^{ème}	Ploërmel	Brochet, perche, sandre, poissons blancs	H
L'Aff	1 ^{ère}	Guer	Truite	H
	2 ^{ème}	Quelneuc, Glénac	Tous les poissons blancs et carnassiers	H
L'Oyon	1 ^{ère}	Guer	Truite	H
La Claie	1 ^{ère}	Locminé, Vannes, Ploërmel	Truite, brochet	H
	2 ^{ème}	Males- troit	Brochet, perche, poissons blancs	H
L'Arz	1 ^{ère}	Vannes, Questembert, Peillac	Truite, brochet, perche	P
	2 ^{ème}	Peillac, Glénac	Brochet, perche, poissons blancs	H
Le Sedon	1 ^{ère}	Josselin	Truite	P
BASSINS CÔTIERS				
Le Loc'h	1 ^{ère}	Auray, Grand-Champ	Truite	P
Le Tohon, Le Kervily	1 ^{ère}	Questembert	Truite	P
Le Liziec	1 ^{ère}	Vannes	Truite	P
Le Meucon	1 ^{ère}	Vannes	Truite	P
Le Kergroix	1 ^{ère}	Auray	Truite	P
Le Pont du Roc'h	1 ^{ère}	Lorient	Truite	H
Le Sal	1 ^{ère}	Auray, Vannes	Truite	P

Rivière	Catégorie	AAPPMA	Espèces	Gestion Piscicole
BASSIN DU BLAVET				
Le Blavet	1 ^{ère}	Pontivy	Truite, brochet	P
	2 ^{ème}	Pontivy, Melrand, Baud, Lorient	Tous les poissons blancs et carnassiers + saumon, alose	H
L'Evel	1 ^{ère}	Locminé, Baud	Truite, saumon, brochet	P
Le Tarun	1 ^{ère}	Locminé, Baud	Truite, saumon	P
La Sarre	1 ^{ère}	Guémené/Scorff, Melrand	Truite, saumon	P
Le Brandifout	1 ^{ère}	Melrand	Truite, saumon	P
Le Sebrevet	1 ^{ère}	Lorient	Truite	P
Le Kersalo	1 ^{ère}	Lorient	Truite	P
Le Temple	1 ^{ère}	Lorient	Truite	H
BASSIN DU SCORFF				
Le Scorff	1 ^{ère}	Guémené/Scorff, Plouay	Truite, saumon, brochet	P
Le St-Sauveur	1 ^{ère}	Plouay	Truite	P
Le Kergustan	1 ^{ère}	Guémené/Scorff	Truite	P
BASSIN DE L'ELLÉ				
La Laïta	1 ^{ère}		Truite, saumon	P
L'Ellé	1 ^{ère}	Le Faouët	Truite, saumon	P
Le Naïc	1 ^{ère}	Le Faouët	Truite, saumon	P
L'Inam	1 ^{ère}	Gourin, Le Faouët	Truite, saumon	P
Le Ruisseau du Duc	1 ^{ère}	Gourin, Le Faouët	Truite, saumon	P
Le Langonnet	1 ^{ère}	Le Faouët	Truite	P
Le Rozo	1 ^{ère}	Le Faouët	Truite	P
L'Aër	1 ^{ère}	Le Faouët	Truite, saumon	P
Canal de jonction	2 ^{ème}	Rohan, Pontivy	Brochet, perche et poissons blancs	P

H : Gestion Halieutique (avec introduction de poissons)

P : Gestion Patrimoniale (sans introduction de poissons)

PRINCIPAUX PLANS D'EAU EN 2^{ÈME} CATÉGORIE (3 HA OU PLUS)

N° Carte	Plan d'eau	Commune	AAPPMA	Pêche en barque	Float-tube	Espèces
1	Etang de Lannéec	Ploemeur/Guidel	Lorient	Oui ⁽¹⁾	Oui	Brochet, perche, poissons blancs
2	Lac au Duc	Taupont/Ploërmel	Ploërmel	Oui ⁽²⁾	Oui	Brochet, perche, sandre, poissons blancs
3	Etang de Naizin (Coët'dan)	Evellys	Locminé	Non	Non	Brochet, perche, poissons blancs
4	Etang de Pen Mur	Muzillac	Muzillac	Non	Oui	Brochet, perche, poissons blancs
5	Etang de Noyal	Theix-Noyal	Vannes	Non	Oui	Brochet, perche, sandre, poissons blancs
6	Etang de la Forêt	Brandivy	Grand-Champ	Oui ⁽¹⁾	Oui	Brochet, perche, poissons blancs
7	Etang du Moulin Neuf	Pluherlin	Peillac	Oui ⁽¹⁾	Oui ⁽⁵⁾	Brochet, perche, poissons blancs
8	Etang de Tréauray	Brec'h/Plumergat/Pluneret	Auray	Oui ⁽¹⁾	Oui ⁽³⁾	Brochet, perche, poissons blancs
9	Etang de Trégat	Treffléan	Vannes	Non	Non	Brochet, perche, sandre, poissons blancs
10	Etang de Château Tro	Guilliers	La Trinité-Portoët	Oui ⁽¹⁾	Oui	Brochet, perche, poissons blancs
11	Etang au Duc (Vannes)	Vannes	Vannes	Non	Non	Brochet, perche, poissons blancs
12	Etangs de Kerguéhennec	Bignan	Locminé	Non	Non	Brochet, perche, poissons blancs
13	Etang du Valvert	Noyal-Pontivy	Pontivy	Non	Oui	Brochet, perche, poissons blancs
14	Etang du Bel Air	Priziac	Le Faouët	Oui ⁽¹⁾	Oui	Brochet, perche, poissons blancs
15	Etang du Dordu	Langoëlan	Guémené/Scorff	Non	Non	Brochet, perche, poissons blancs
16	Etang de Réguiny	Réguiny	Locminé	Non	Oui	Brochet, perche, poissons blancs
17	Etang de la Rocquenerie	La Gacilly	Glénac	Non	Non	Brochet, perche, poissons blancs
18	Lac de Guerlédan	Saint-Aignan (56) / Mur-de-Bretagne (22) /Caurel (22)	FD22	Oui	Oui	Brochet, perche, sandre, silure, poissons blancs
19	Etang du Rohdoir	Nivillac	La Roche-Bernard	Oui ⁽¹⁾	Oui	Brochet, perche, sandre, poissons blancs

(1) Moteur thermique interdit

(2) Moteur thermique interdit si > 6CV

(3) Excepté partie aval située à la ligne de bouée

(4) Uniquement à la rame

(5) Règlement sur place



Étangs en 2^{ème} catégorie à 1 ligne

AAPPMA

- Auray** / Etang de Pont Douar / **Brech**
- Auray** / Etang de Mané Bogad / **Ploëmel**
- Baud** / communal / **Camors**
- Baud** / communal / **Saint Barthélemy**
- Baud** / communal / **Guénin**
- Glénac** / communal / **La Chapelle Gaceline**
- Gourin** / communal de Pont ar Lenn / **Gourin**
- Loch** / communal de Pont Berthois (voir art. 12.3) / **Locqueltas**
- Guémené** / communal de bourg / **Lignol**
- Guémené** / communal de Pont Samouel / **Silfiac**
- Josselin** / Etang communal de Bisoizon / **Guégon**
- Lanvaux** / La vallée / **St Jacut les pins**
- Locminé** / Etang de Beaulieu (float-tube interdit) / **Locminé**
- Lorient** / Communal de Pont Screin / **Languidic**
- Lorient** / Communal du Parc de Kerbihan / **Hennebont**
- Lorient** / Communal de Qimpero / **Hennebont**
- Lorient** / Communal du Merdy / **Hennebont**
- Mauron** / Communal de Tlohan / **Néant sur Yvel**
- Melrand** / Communal de Kerstrasquel / **Melrand**
- Ploermel** / Communal des sorciers / **Loyat**
- Ploermel** / communal / **Campénéac**
- Plouay** / communal de Manéhouarn (sauf grand Etang) / **Plouay**
- Plouay** / communal de Pont Nivino / **Plouay**
- Plouay** / Communal de la Métaierie / **Pont Scorff**
- Pontivy** / Etangs de Poulmain / **Cléguérec**
- Questembert** / communal de Celac / **Questembert**
- Saint Martin** / Communal du petit moulin / **Saint martin sur oust**
- Vannes** / communal (biches) / **Trédion**
- Vannes** / communal / **Tréfléan**

RÉSERVE DE PÊCHE

AAPPMA	Plan d'eau Cours d'eau	Catégorie	Longueur-Limites	Communes
AURAY	Etang de Tréaruy	2 ^e	Amont : pont de la D19 Aval : Barrage du Moulin du Pont de Brech	Brech - Plumergat
AURAY	Le Loch (aval retenue de Tréaruy)	1 ^{ère}	Aval du barrage de Tréaruy jusqu'à la passerelle publique et dans le périmètre de production de l'ancienne usine de production d'eau potable	Brech - Plumergat
AURAY/VANNES	Sal	1 ^{ère}	Du pont SNCF au pont de la RN 165 (emprise de l'ancienne retenue de Pont Sal)	Plougoumelen
Entente du Haut Ellé	Ruisseau de cadelac	1 ^{ère}	Amont : CD 132 Aval : Jusqu'à 200 m avant sa confluence avec l'Aër	Priziac
GUEMENE	Ruisseau La Bonne Chère	1 ^{ère}	Aval : La Sarre Amont : 1 ^{er} pont Commune de Guern	Guern
GUEMENE	Ruisseau de Kerustang	1 ^{ère}	Kernascléden jusqu'à l'ancienne digue Etang de Pont Callec (Aval)	Kernascléden Berné
GUER	Ruisseau du Camp de Coëtquidan	1 ^{ère}	Affluent de l'Aff rive droite et l'Oyon rive gauche	Guer
MALESTROIT	Canal de Nantes à Brest	2 ^e	Amont : 50 m Aval : 50 m de la passe à poissons de Beaumont	St Congard et St Laurent /Oust
MALESTROIT	Canal de Nantes à Brest	2 ^e	Aval sur 50 m de la passe à poisson de la Née	St Abraham
MELRAND	La Sarre	1 ^{ère}	Amont : prise d'eau de la passe à poisson Aval : 10 m de la passe à poisson soit sur 50 m	Melrand
MUZILLAC	St Eloi	1 ^{ère}	Aval de la passe à poissons sur 25 m	Muzillac
MUZILLAC	Tohon	1 ^{ère}	Pont du Moustéro sur 200 m à l'amont (pendant la fermeture de la pêche du carassinier)	Noyal Muzillac
MUZILLAC	Kervily	1 ^{ère}	Amont de l'étang de Pen Mur sur 200 m (pendant la fermeture de la pêche du carassinier)	Muzillac
PLOERMEL	Lac au duc	2 ^e	Aval de la pointe de Brango sur 350 m vers Amont entre la rive et 150 m au large	Ploërmel
PLOUAY	Scorff	1 ^{ère}	Amont : la pointe aval de l'îlot à 130 m en amont du moulin des princes. Aval : la paroi aval du Pont Neuf reliant Pont Scorff et Cléguer	
PONTIVY	Ruisseau de Guilly	1 ^{ère}	De sa source jusqu'à Pont er Griol à l'aval	
La Gaule de LANVAUX	Arz et Bief du Moulin de Bragou	1 ^{ère}	Départ du bras de contournement et route communale franchissant l'Arz au lieu-dit Moulin de Bragou	
VANNES	Etang de Trégat	2 ^e	Arrivée du ruisseau de Randrecart et la voie privée coupant la retenue	Treffléan
VANNES	Le Plessis	1 ^{ère}	Pont situé à l'amont station épuration de Theix (CR N° 11 du bourg au Petit crazo) et Pont Rose sur 600 m	Theix

PÊCHE DE LA CARPE DE NUIT

Etang cours /Plan d'eau	AAPPMA	Commune	Conditions particulières (limites*, eschage,...)
Le Blavet	LORIENT	LANGUIDIC, QUISTINIC, HENNEBONT ET INZINZAC-LOCHRIST	Entre l'écluse n°19, dite de Minazen et l'écluse n°28, dite de Polvern
	BAUD		Entre l'écluse n°19, dite de Minazen et l'écluse n°14 dite de Tréblavet Remise à l'eau obligatoire de jour comme de nuit.
	MELRAND		Entre l'écluse n°8, dite de Guern et l'écluse n°11 dite de Gamblen
	PONTIVY		Entre l'écluse n°3 dite de Signan et m'écluse n°4 dite du Roch Entre l'écluse de Lestitut n°2 et l'écluse de la Cascade n°108. Remise à l'eau obligatoire de jour comme de nuit.
L'oust	JOSSELIN		Entre l'écluse n°39 dite de Bocneuf et l'écluse n°34 de St Jouan
	PLOERMEL		En amont écluse n°29 et l'écluse n°28 dite de La Ville aux Fruglins
	MALESTROIT	SAINT CONGARD	Sur le bief compris entre l'écluse n°25 dite de Malesroit et l'écluse n°24 dite de Foveno uniquement côté halage
	St MARTIN/OUST		De l'écluse de Rieux n°22 à l'écluse de Limur n°20
	GLENAC	SAINT VINCENT DE OUST	A l'aval Entre le chemin d'accès au Château de Boro et en amont ponton d'abordage de l'île aux Pres (Rive droite uniquement)
	GLENAC		Du barrage de la Potinais au pont de St Perreux Route de Redon

Etang cours /Plan d'eau	AAPPMA	Commune	Conditions particulières (limites*, eschage,....)
LA VILAINE	BROCHET BASSE VILAINE	Rieux	En rive droite au lieu-dit Aucfer sur 1 km en amont la confluence de l'Oust et à l'aval du panneau indiquant la fin de parcours
LE SAINT ELOI	MUZILLAC	Muzillac	Rive gauche entre à l'aval et un point situé à 100 m en amont de la passerelle du Bocheno et à l'amont un point situé 200 m en amont de cette même passerelle - Parcours balisé.
Lac au Duc	PLOERMEL	Ploërmel - Taupon	Rive droite entre le chemin de « La bande des mouettes » (commune de Loyat) et « Le petit rocher » (commune de Taupont) et, secteur rive gauche, entre la maisonnette SNCF de « Lézonnet » (commune de Loyat) et le ponton de l'hôtel du Roi Arthur (commune de Ploërmel).
Etang de Saint Malo ou d'Aleth	BEIGNON	Beignon	Voir réglementation sur place.
Etang de Lannéec	LORIENT	Ploemeur - Guidel	Sur la totalité du périmètre, sauf la partie de rive située entre la station de pompage et la route d'accès à l'étang à partir du village de Lannéec.
Etang de Bel Air	L'EHE	Priziac	Sur tout son périmètre, sauf la zone d'interdiction d'accès pour la protection d'espèces végétales, délimitée sur le site.
Etang du Moulin Neuf	LANVAUX	Rochefort en Terre	Sur la totalité de son périmètre, excepté la portion de la salle de spectacle à l'extrémité de la plage.
Etang de Tréauray	AURAY	Plumergat - Pluneret - Brech	Sur 400 m en amont de la ligne de bouée en rive Brech. Sur 350 m en aval de la confluence du ruisseau de St Anne et de la retenue (côté Plumergat) En rive gauche, face au village de St-Dégan, à 100 m de part et d'autre de la limite communale Plumergat/Pluneret. L'Accès se fera uniquement en bateau.
Etang der Pen mur	MUZILLAC	Muzillac	Uniquement à Moustero, Pen Mur et Trégren
Etang du Rodoir	BROCHET BASSE VILAINE	Nivillac	Seulement sur secteurs précisés.
Etang au Duc	VANNES	Vannes	Totalité du périmètre
Etang communal de la Peuplerie	TRINITE PORHOET	TRINITE PORHOËT	Totalité du périmètre
Etang du Valvert	PONTIVY	NOYAL PONTIVY	Totalité du périmètre
Etang de la Rocquenerie	GLENAC	LA GACILLY	Totalité du périmètre
Etang de Réguiny	LOCMINE		Rive côté camping uniquement - Dépose et amorçage interdit en bateau
Etang communal de Ménéac	TRINITE PORHOET	Ménéac	Totalité du périmètre
Etang de Vaulaurent	ST MARTIN/OUST	ST MARTIN / OUST	Gestion Privative
Etang de la Forêt	LE LOC'H	BRANDIVY	Totalité du périmètre
Etang du Dordu	GUEMENE	Langoëlan	Totalité du périmètre
Etang de Kerbédic	GUEMENE	Saint Tugdual	En amont Totalité du périmètre - Gestion Privative
Etang de Naizin	LOCMINE	Evellys	Totalité du périmètre

PARCOURS NO KILL

AAPPMA	Plan d'eau Cours d'eau	Catégorie	Longueur-Limites-Communes	Espèces concernées	Conditions particulières
AURAY	LE KERGROIX	1 ^{ère}	Au lieu-dit « Pont des Bons Voisins sur 400 m à l'amont de la D33	Toutes	Mouche exclusivement (hameçon sans ardil lon)
AURAY	ETANG MANE BOGAD	2 ^{ème}	Ploemel	Toutes	Pêche réservée aux moins de 18 ans
AURAY/VANNES	LE SAL	1 ^{ère}	Aval : ligne SNCF - Amont : moulin de Kervilio (sur 830 m)	Toutes	Mouche exclusivement (hameçon sans ardil lon) Remise à l'eau obligatoire des poissons.
AURAY	LE LOC'H	1 ^{ère}	Amont passerelle au niveau de Kerhün Aval : Le Pont Neuf sur la D102	Toutes	Seuls sont autorisés les leurres artificiels avec un seul hameçon simple sans ardil lon ou ardil lon écrasé (Parcours balisé)
BAUD	LE BLAVET	2 ^{ème}	Entre l'écluse n°19, dite de Minazen et l'écluse n°14 dite de Tréblavet.	Carpe	Remettre le poisson à l'eau de jour comme de nuit
BROCHET DE BASSE VILAINE	ETANGS DU ROHDOIR ET DE DE KERNEVY	2 ^{ème}		Carpe	Remettre le poisson à l'eau de jour comme de nuit
GUEMENE	ETANG COMMUNAL DE LIGNOL	2 ^{ème}		Toutes	Pêche sans ardil lon ou ardil lon écrasé. 1 seule ligne autorisée
GUEMENE	L'AÉR	1 ^{ère}	Sur 1400m à partir de la D110 au lieu-dit Moulin Neuf vers l'aval	Toutes / truite	Pêche à la mouche fouettée sans ardil lon (toutes espèces) et remise à l'eau obligatoire des truites fario
ENTENTE DU HAUT ELLÉ	L'INAM	1 ^{ère}	Amont : Pont Neuf Aval : Pont Triol	Truite	Tous appâts et leurres autorisés. Hameçon sans ardil lon ou ardil lon écrasés. (Parcours balisé)
LOCMINE	La CLAIE	1 ^{ère}	Amont : ancienne passerelle de la SAUR. Aval : Pont de Quenhoët	Truite	Seuls sont autorisés les leurres artificiels avec un seul hameçon simple sans ardil lon ou ardil lon écrasé
LOCMINE	Ruisseau de Tréximoel	1 ^{ère}	Amont : Pont derrière la Ferme Manoir Aval : La Claie	Truite	Seuls sont autorisés les leurres artificiels avec un seul hameçon simple sans ardil lon ou ardil lon écrasé
LOCMINE	Ruisseau de Kerhuel	1 ^{ère}	Amont : Pont de Quenoët Aval : confluence avec la Claie	Truite	Seuls sont autorisés les leurres artificiels avec un seul hameçon simple sans ardil lon ou ardil lon écrasé
LOCH	ETANG DE LA FORET	2 ^{ème}		Carpe	SRemettre le poisson à l'eau de jour comme de nuit
LOCH	LOCH	1 ^{ère}	Amont : Embouchure du ruisseau de Kerrivalain Aval : début parcelle cadastrale n°2 sur environ 600 m	Truite	Le secteur sera balisé
PLOERMEL	ETANG DE CAMPENÉAC	2 ^{ème}		Carpes et Black-Bass	Remise à l'eau vivants obligatoire
PLOERMEL	FISHERY DES SORCIERS	2 ^{ème}		Toutes	Remise à l'eau obligatoire des poissons
PONTIVY	BLAVET	2 ^{ème}	En amont de l'écluse n° 113 du Stumo et en aval de l'écluse n°112 d'Auquinian	Truite	Toutes techniques légales autorisées sans ardil lon ou ardil lon écrasés.
PONTIVY	BLAVET	2 ^{ème}	Sur tout le linéaire du Blavet, c'est-à-dire entre le bassin de compensation de St Aignan au nord et l'écluse 6 de Raison au sud	Carpe	Remise obligatoire du poisson à l'eau de jour comme de nuit.
LORIENT	ETANG LANNÉEC	2 ^{ème}	Sur l'ensemble de son périmètre Ploemeur - Guidel	Carpe	Remise obligatoire du poisson à l'eau de jour comme de nuit.
LORIENT	BLAVET	2 ^{ème}	Entre l'écluse n°19 dite de Minazen et l'écluse n°28 dite de Polvern	Carpe	Remise obligatoire du poisson à l'eau de jour comme de nuit.

PARCOURS SPÉCIFIQUES

AAPPMA	Plan d'eau Cours d'eau	Catégorie	Longueur-Limites	Espèces	Conditions particulières
AURAY/GRANDCHAMP	Ensemble du bassin versant du Loch	1 ^{ère}	Tout le bassin versant	Truites	Fenêtre de capture 23-28cm. Quota 3 poissons/jour/pêcheur
BAUD	Ru. du Téliéné	1 ^{ère}	Amont : Confluence avec un affluent rive droite 150m en amont de l'étang du moulin de Téliéné Aval : 500m en amont de la confluence avec le Tarun	Truite	Pêche admise du 15 Mai au 31 Août inclus uniquement. Leurre artificiels avec hameçons sans ardilions 3 truites/j/pêcheur Dispositions de protection de la mulette perlière
BROCHET DE BASSE VILAINE	Etang du Rodhoir	2 ^{ème}	Tout le plan d'eau		Pêche en barque sans moteur thermique autorisée. Pêche en float-tube autorisée.
	Etang de Kernevy	2 ^{ème}	Tout le plan d'eau		Pêche en bateau et en float-tube interdite
ENTENTE DU HAUT ELLÉ	Etang dit de l'Abbaye de Langonnet (Communes de PLOURAY et PRIZIAC)	1 ^{ère}	Tout le plan d'eau		Pêche interdite aux +16 ans entre l'ouverture et le 30 avril inclusivement. Pêche au leurre interdite y compris mouche. Pêche en bateau et pêche en Float-tube interdite
	Etang de Plouray. Etang de Pontigou à Langonnet	2 ^{ème}	Tout le plan d'eau		Pêche en bateau et pêche en float-tube interdite
GUEMENE	Scoff	1 ^{ère}	Sur 1 km en aval du Pont du Palévert (RD 131)	Toutes pêches	Pêche autorisée avec hameçon sans ardilion. Taille des Truites portée à 28 cm et 1 par pêcheur/jour
GUEMENE	Etang communal de Silfiac (Pont Samoel)	2 ^{ème}		Toutes	Pêche du carassier sans ardilion ou ardilion écrasé + pêche de l'anguille interdite + remise à l'eau des carpes et tanches. 1 seule ligne autorisée. Truites arc-en-ciel : réglementation spécifique sur place.
GUEMENE	Etang du Dordu Langoelan	2 ^{ème}			Pêche du carassier sans ardilion ou ardilion écrasé + pêche de l'anguille interdite + remise à l'eau des carpes et tanches.
GUER	Etang d'Alet	2 ^{ème}			Pêche en barque et en float-tube interdite
GOURIN	Etangs de Pont ar Len	2 ^{ème}			Pêche en bateau interdite
GOURIN	Etang de Tronjoly	1 ^{ère}			Pêche en bateau interdite
GRANDCHAMP	Réservoir mouche Parc Er Bihan	2 ^{ème}	Grand Etang	Toutes	Pêche sur réservation. Uniquement mouche ou aréa fishing - Info. : www.reservoir-erbihan.com
	Etang du Pont Berthois	2 ^{ème}		Toutes espèces	Pêche en barque et float-tube interdite
LORIENT	Blavet	2 ^{ème}	Sur 100 m à l'aval du barrage des Gorets		Pêche à une seule mouche exclusivement avec hameçon simple autorisée du lundi 04/04 au vendredi 29/04 inclus.
	Etang de Saint-Mathurin (Le Ter)	2 ^{ème}		Toutes espèces	Suivant convention mise à disposition du site par l'agglo le nombre de lignes est limité à 2 et la pêche en barque et/ou en float-tube sont interdites/
MAURON	Le Doueff	1 ^{ère}	Route de Condoret D2 à l'amont (Le Lavoir) au lieu-dit «Le Cellier» sur la D16 à l'aval sur 1 km (Mauron)		Parcours réservé aux - 16 ans
MAURON	Etang de la Folie	2 ^{ème}	Sur la totalité de son périmètre	Carpe	Embarcation et écho sondeurs interdits - Plomb back-lead obligatoire. Dépose et armorage interdits en bateau
MELRAND	Ru. de Bonne Chère	1 ^{ère}	Amont : confluence du dernier affluent aval Aval : 50m en amont de la confluence avec la Sarre	Truite	
	Ru. du Brandifroust	1 ^{ère}	Amont : confluence avec le ru. de Coétano Aval : méandre 300m en amont de la confluence avec le Blavet	Truite	Pêche admise du 15 Mai au 31 Août inclus uniquement. Leurre artificiels avec hameçons sans ardilions 3 truites/j/pêcheur
	Ru. du Manéantoux	1 ^{ère}	Amont : confluence avec le dernier affluent rive gauche Aval : 90m en amont de la confluence avec la Sarre	Truite	Dispositions de protection de la mulette perlière
MUZILLAC	Etang de Pen-Mur	2 ^{ème}	Tout le plan d'eau	Toutes espèces	Pêche en bateau interdite. Float-tube autorisé
PLOUAY	Scoff	1 ^{ère}	Aval : Pointe de l'îlot situé 130 m en amont du Moulin des Princes - Amont : l'aval du barrage du moulin de St Yves	Toutes espèces	Pêche à la Mouche fouettée hameçon simple seule autorisée à partir du 1 ^{er} Juin
PLOUAY	Etang de Pont-Nivino	2 ^{ème}		Toutes espèces	Pêche à la mouche fouettée exclusivement avec hameçon simple sans ardilion ou ardilion écrasé, entre le 1 ^{er} samedi d'Octobre et le dernier dimanche de Janvier. no kill obligatoire
PLOUAY	Scoff	1 ^{ère}	Aval : Pointe de Pen Mané face à la roche du corbeau Amont : Paroi aval du Pont neuf	Saumon	Pêche à la Mouche fouettée hameçon simple autorisée. Dates à consulter sur Arrêté Migrateurs
QUESTEMBERT	Etangs communaux de Larré, la Vraie Croix, Célac				Pêche en barque interdite
ROHAN	Plan d'eau de Rohan, étangs de Branguily et étang communal de Bréhan	2 ^{ème}			Pêche en barque et float-tube interdite. Sur les étangs de Branguily pêche à partir des digues autorisée.
TRUITE DU PORHOET	Etang de Château Trô	2 ^{ème}			Pêche en barque sans moteur thermique autorisée. Pêche en float-tube autorisée
VANNES	Etang de Trégat	2 ^{ème}			Pêche en barque et float-tube interdite

TARIF DES CARTES DE PÊCHE

DANS LE MORBIHAN EN 2022

Des cartes pour tous et pour toutes pêches
 Disponible chez votre dépositaire ou de chez vous sur le site www.cartedepeche.fr

OPTIONS PARTICULIERES SUR LE DEPARTEMENT (parcours spécifiques)

- AAPPMA PLOËRMEL « FISHERY DES SORCIERS » (Commune de Loyat)
 « accessible pour toutes cartes de pêche du Morbihan et cartes avec l'EGHO, le CHI ou l'URNE »
 Option annuelle = 40€ pour personne majeure et 20€ pour personne mineure
 Option journalière = 10€ pour personne majeure et 5€ pour personne mineure.
 Informations et réservations auprès de l'AAPPMA.

- AAPPMA DU LOC'H « RESERVOIR DE PARC ER BIHAN » (commune de Colpo) TRUITE.
 Ouvert toute l'année, à la MOUCHE : le Lundi, Mercredi, Vendredi, Samedi, Dimanche et jours de fête définis par le calendrier national. Ouvert à LA PÊCHE AUX LEURRES, les 1^{ers} samedis et 3^{èmes} dimanches de chaque mois (pour toute personne majeure ou mineure détenant une carte de pêche du Morbihan ou carte avec l'EGHO, le CHI ou l'URNE). Carte journalière = 13€ pour personne majeure et 7€ pour personne mineure / Carte annuelle = 200€. Informations et réservations sur : <https://reservoir-erbihan.com/>

* SANS carte de pêche préalable

** En possession d'une carte de pêche avec CPMA annuelle

⁽¹⁾ Supplément pour personne « Majeure » souhaitant pêcher dans les départements adhérents à l'EGHO, au CHI et à l'URNE (voir p.4 ?).

⁽²⁾ Supplément pour personne souhaitant pêcher le Saumon et la Truite de mer (dispensé pour la pêche de l'aloise).

CARTE ANNUELLE

PERSONNE « MAJEURE »

A partir de 18 ans

Tous modes de pêche en 1^{ère} et 2^{ème} catégorie du département uniquement
 Validité : du 01/01/22 au 31/12/22

SUPPLEMENTS POSSIBLES
 Vignette EGHO⁽¹⁾ : 35 €
 CPMA MIGRATEURS⁽²⁾ : 50 €

78 €

CARTE ANNUELLE

INTERFEDERALE

« EGHO »

(Personne Majeure) A partir de 18 ans
 Tous modes de pêche sur parcours de 1^{ère} et 2^{ème} catégories de toutes les AAPPMA réciprocitaires de l'EGHO, du CHI et de l'URNE (voir p.4)
 Validité : du 01/01/22 au 31/12/22

SUPPLEMENTS POSSIBLES
 CPMA MIGRATEURS⁽²⁾ : 50 €

100 €

CARTE ANNUELLE

« DECOUVERTE » (Mineur de moins de 12 ans)

Tous modes de pêche en 1^{ère} et 2^{ème} catégorie de toutes les AAPPMA réciprocitaires de l'EGHO, du CHI et de l'URNE (voir p.4)
 Attention : pêche limitée à une seule ligne
 Validité : du 01/01/22 au 31/12/22

SANS SUPPLEMENTS POSSIBLES
 CPMA MIGRATEURS⁽²⁾ : 50 €

6 €

CARTE ANNUELLE

PERSONNE « MINEUR » (de 12 à 18 ans)

Personne ayant moins de 12 ans le 01/01/22
 Tous modes de pêche en 1^{ère} et 2^{ème} catégorie de toutes les AAPPMA réciprocitaires de l'EGHO, du CHI et de l'URNE (voir p.4)
 Validité : du 01/01/22 au 31/12/22

SUPPLEMENTS POSSIBLES
 CPMA MIGRATEURS⁽²⁾ : 50 €

20 €

CARTE ANNUELLE

PROMOTIONNELLE « FEMME »

Tous modes de pêche en 1^{ère} et 2^{ème} catégorie de toutes les AAPPMA réciprocitaires de l'EGHO, du CHI et de l'URNE (voir p.4)
 Attention : pêche à une seule canne
 Validité : du 01/01/22 au 31/12/22

SUPPLEMENTS POSSIBLES
 CPMA MIGRATEURS⁽²⁾ : 50 €

35 €

CARTE JOURNALIERE

« JOURNALIERE »

Accessible toute l'année.
 Tous modes de pêche sur parcours de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie du département uniquement
 Validité : 1 journée

SUPPLEMENTS POSSIBLES
 CPMA MIGRATEURS⁽²⁾ : 50 €

12 €*
 OU
 8.10 €**

CARTE SEMAINE

« HEBDOMADAIRE »

Accessible toute l'année.
 Tous modes de pêche en 1^{ère} et 2^{ème} catégorie de toutes les AAPPMA réciprocitaires de l'EGHO, du CHI et de l'URNE (voir p.4)
 Validité : limitée à 7 jours consécutifs

SUPPLEMENTS POSSIBLES
 CPMA MIGRATEURS⁽²⁾ : 50 €

33 €*
 OU
 20 €**

« OFFRE D'AUTOMNE »

(Valable du 1^{er} Octobre au 31 Décembre)

Votre carte de pêche « Personne Majeure » à -50%
 Cette offre vous procure les mêmes droits que la carte « personne majeure » départementale.
 La réduction ne s'applique pas sur les options et la réciprocité.

PÊCHE DE LA CARPE

AU METHOD

La carpe est un poisson très recherché pour sa taille et sa combativité. De plus, elle a la particularité d'être capturable avec une multitude de techniques de pêche : pêche en batterie, à roder, à la grande canne ou encore au feeder. Bien représentée sur notre département, les espèces les plus rependues sont la carpe commune (entièrement couverte d'écaillles régulières) et la carpe miroir (partiellement couverte de grosses écaillles).

Afin de vous permettre de faire vos premiers pas à la recherche de ce magnifique poisson, pourquoi ne pas essayer une technique rapide et facile à mettre en place : la pêche au method-feeder.



(Crédit : F. JOSSEEC)



(Crédit : F. JOSSEEC)



(Crédit : F. JOSSEEC)

Préparation de la ligne et du method

Lyana, 6 ans, maîtrise déjà cette pêche

Le method une fois prêt

La Technique :

La pêche au « method » est une technique récente de pêche au feeder qui est idéale pour sélectionner des beaux poissons (carpe, tanche et brème). C'est une pêche au lancer qui consiste à réaliser un montage très simple muni d'une cage lestée appelée « method-feeder » (avec son moule) qui permet de pêcher sur une zone éloignée et précise, avec peu d'amorçage. Cette cage est suivie d'un bas de ligne plus ou moins long en fonction du site de pêche puis d'un hameçon avec un montage en cheveu.

Site de pêche :

Afin d'obtenir des résultats rapidement, il convient de définir un site où la population de carpe est intéressante (individus de petite et moyenne tailles). De préférence un étang pour commencer car les poissons sont plus faciles à repérer. Définir un poste de pêche dégagé, accessible et stable pour installer son matériel. La proximité d'un obstacle type arbre immergé ou support végétalisé peut constituer un bon début d'approche.

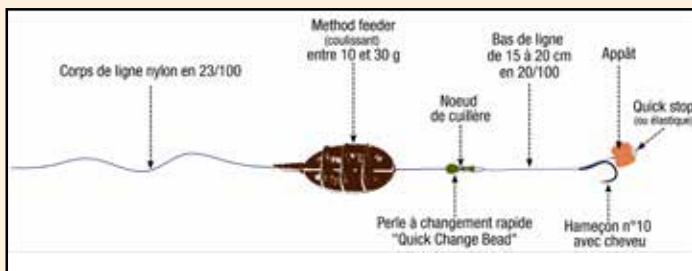
Le Matériel :

- Une canne à lancer « type Feeder (lourd) ou method » de 3,50 à 3,60 m avec scion souple coloré de 2oz*, et d'une puissance entre 15 et 90 g.
- Un moulinet (taille 3000) muni de fil de nylon en 23/100.
- Une pochette d'hameçons n°10 avec cheveux et bas de ligne d'une longueur de 15 à 20 cm en 18/100.
- Aiguille à bouillette et quick stop ou élastique « bait-band » pour l'accrochage de l'appât sur le montage cheveu
- Des cages method feeder de taille et poids différents (10 à 30grs) avec leur moule.
- Des perles à changement rapide appelés « Quick Change Bead »
- Du petit matériel (ciseaux, nylons de différents diamètres, dégorgeoir, pince...)
- Emerillon baril (selon montage)
- Deux supports de canne
- Un siège (panier-siège ou station)
- Un paquet d'amorce (farine) et un paquet de pellets.
- Des appâts : vers de terreau, asticots, maïs, pellets, billes (dumbel et pop-up), mini-bouillettes...
- Un tapis de réception
- Une épuisette

*Oz-> Unité anglaise de masse. En français
Once. 1oz = 28,35g.

Le montage :

(Crédit : G. ROUSSEAU)



Le montage method

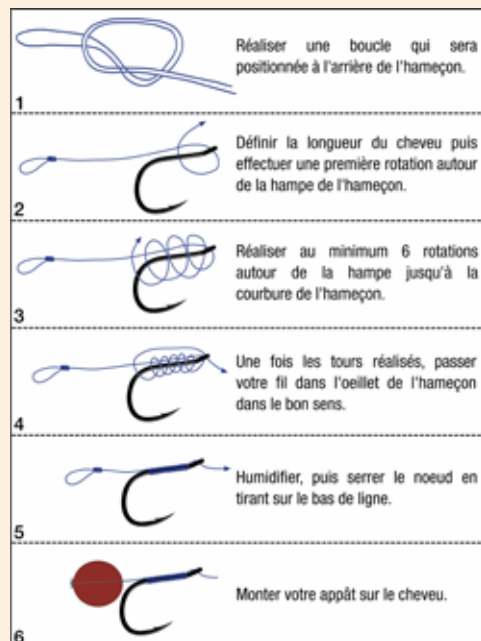


(Crédit : F. JOSSE)

L'amorce, élément primordial de la pêche de la carpe

La pêche :

- 1) Montage du matériel (canne, ligne, amorce, épuisette, siège...)
- 2) L'amorçage est une étape primordiale pour la réussite de votre partie de pêche. Il consiste à préparer un bac d'amorce method (farine) et un bac de pellet imbibé d'eau afin de les faire gonfler et de les rendre collants et attractifs. Cela permettra d'alterner l'amorce sur les lancers et déclencher les touches plus rapidement.
- 3) Réalisez des lancers pour définir la zone de pêche. Une fois la zone définie, faire un lancer à vide, clipper le fil grâce au clip-line présent sur votre bobine de moulinet, celui-ci vous permettra de lancer à la même distance sur les prochains lancer afin de condenser l'amorce. Choisir un repère qui sera votre axe de lancer à chaque fois.
- 4) Mettre en place votre appât sur le montage cheveu, remplir votre method-feeder d'amorce à l'aide de son moule et y insérer votre hameçon avant de compacter le tout. Réalisez un lancer sur la zone de pêche et poser votre canne sur un support légèrement en biais puis tender votre ligne (le scion doit être à peine courbé).
- 5) Patientez. Les touches se traduiront soit par des tirées sur le scion soit par un relâchement du fil qui indiquera que le poisson reviens vers vous.
- 6) Lors d'une touche, prendre la canne en main et tendez le fil (pas besoin de ferrage).
- 7) Combat avec le poisson (attention à bien régler votre frein de combat) jusqu'à épuisage.
- 8) Pour décrocher l'hameçon, deux possibilités en fonction du site de pêche, soit vous sortez votre poisson de l'eau et à ce moment-là, il est primordial d'utiliser un tapis de réception, soit vous décrochez votre poisson directement dans l'eau. Dans les deux cas, l'épuisette est indispensable !
- 9) Préparez votre cage, votre appât et relancez au même endroit.



(Crédit : G. ROUSSEAU)

Le noeud sans noeud

Les noeuds à connaître : noeud de cuillère / noeud sans noeud /

Le method-feeder en vidéo

Vocabulaire :

La Fédération de Pêche du Morbihan vous permet également de découvrir ce type de technique dans le cadre des stages de pêche encadrés par des moniteurs-guides de pêche conventionnés.

Article rédigé sous les conseils avisés de Pauline BELLICOURT, monitrice-guide de pêche diplômée.

Dans le cadre de la Web série « J'irai pêcher en Bretagne » un tournage a eu lieu sur la Fishery des Sorciers à Loyat avec comme thématique : la pêche au method-feeder et à la grande canne de la carpe. Vous pouvez consulter cette vidéo sur notre site internet : <http://morbihan.federationpeche.fr/>



(Crédit : F. JOSSE)



SURVEILLANCE

DE LA PRATIQUE DE LA PÊCHE

Depuis décembre 2006, pour exercer sa mission, le garde-pêche particulier doit suivre une formation comprenant deux modules avant d'être agréé par le préfet et pouvoir prêter serment auprès du procureur du tribunal judiciaire. Après cette évolution majeure, l'instance nationale de la pêche associative a souhaité travailler à ce que les bénévoles ou salariés des AAPPMA et Fédérations qui exercent cette mission statutaire et régalienne de l'Etat soient identifiés, montent en technicité et que leur action soit reconnue. Désormais tous équipés d'une tenue dont la couleur et les inscriptions y figurant ont été validées au niveau national, ils ont à leur disposition une application dédiée.



(Crédit : Y. LE CLAINCHE)

les Agents de Développement de la Fédération ont une tenue distinctive



Vigipêche : un outil pour être plus efficace

Mise en place par la Fédération Nationale pour la Pêche en France, Vigipêche permet un contrôle du pêcheur en consultant un fichier national des cartes de pêche délivrées à l'heure exacte du contrôle. Celui-ci peut être effectué par le QR code qui figure sur la carte de pêche, le nom du pêcheur, le numéro de la carte de pêche, le numéro d'adhérent ou encore par SMS. Ces différentes possibilités permettent de faire face aux différentes situations rencontrées au bord de l'eau et il devient difficile de prétexter un oubli de sa carte à la maison ! Cet outil dispose désormais d'une aide à la rédaction de procès-verbaux, exercice qui n'était pas toujours aisé pour des personnes dont ce n'est pas le métier.

Retour sur 13 ans d'activité des GPP

Le bilan de 13 années de garderie bénévole présenté dans ce dossier concerne uniquement la surveillance des pêcheurs du département dans la pratique de leur loisir. Au 31 décembre 2021, 32 gardes d'AAPPMA sont assermentés dans Morbihan. Ce bilan ne prend pas en compte l'activité des 4 salariés de la fédération qui effectuent aussi cette mission. Il ne fait pas non plus état de la veille attentive exercée tout au long de l'année et qui permet de mettre en évidence des agressions des milieux aquatiques et/ou de signaler des pollutions. Lorsque des constatations sont faites, elles sont transmises aux services de l'état, à l'Office Français de la Biodiversité très souvent qui se charge de mener une enquête approfondie. Les relations établies avec cet établissement depuis de nombreuses années permettent, en agissant chacun à son niveau, d'engager et de faire aboutir certaines procédures. La surveillance exercée par les associations de pêche ne se limite donc pas seulement à celle des pêcheurs mais plus généralement de l'environnement.

ACTIVITÉ DES GARDES-PÊCHE PARTICULIERS BÉNÉVOLES D'AAPPMA													
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nbre de sorties	1601	2150	1282	1175	1200	936	1069	948	1350	1023	921	549	691
Nbre d'heures			2637	2550	2800	2327	2365	1820	2200	2053	1493	1178	1201
Pêcheurs contrôlés	3914	4050	3512	3797	4200	3546	3443	3708	4200	3938	3709	2323	2779
Infractions	70	72	22	26	55	69	95	130	73	54	48	51	41

La déclaration des salmonidés migrateurs c'est sur declarationpeche.fr.

Depuis deux ans maintenant, l'ensemble des déclarations de salmonidés migrateurs (saumon et truite de mer) sont à faire sur l'interface declarationpeche.fr. Cette interface propose à tous les détenteurs d'une « autorisation migrateurs » de créer un compte personnel et d'y effectuer un certain nombre d'opération pour la déclaration d'une capture mais aussi pour avoir à posteriori des informations essentielles sur la vie des poissons enregistrés ! En effet, à l'issue de chaque saison de pêche, le CNICS (Centre National d'Interprétation des Captures de Salmonidés migrateurs) analyse les données et les écailles envoyées puis fournit directement aux pêcheurs des informations de leur propre capture sur le cycle de vie, l'âge, ... Des données très intéressantes quand on est pêcheur alors pour les obtenir, n'oubliez pas de vous inscrire !

The screenshot shows the homepage of DeclarationPêche.fr. The header includes the site name and logo. Below the header, there are two main sections: 'Vous avez un identifiant' (login) and 'Vous n'avez pas d'identifiant' (registration). The login section asks for an email address and password. The registration section asks for a mobile number, a date of birth, and a date of registration. There is also a 'Régénérer votre mot de passe' (reset password) section. The footer contains a disclaimer about data processing and a link to the privacy policy.



ENTRETIEN

DES COURS D'EAU

Merci aux bénévoles des AAPPMA !

Depuis 1988, les pêcheurs du Morbihan ont institué leur participation dans l'entretien et la restauration des cours d'eau.



(Crédit : E. JOUËT)

À Mauron aussi les bénévoles de l'AAPPMA attendent de nouvelles têtes pour venir les aider

L'entretien des cours d'eau a bien évolué depuis les années 70. Même si les propriétaires riverains en ont légalement la charge (article L 215.14 du Code de l'Environnement), l'entretien de la ripisylve est aujourd'hui abandonné ou réalisé de façon inadaptée faute de connaissances et d'accompagnement. Si les CRE puis les CTMA ont financé ces dernières années l'entretien de la ripisylve, aujourd'hui, l'entretien de la ripisylve n'est plus une action considérée comme prioritaire. Le désengagement de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne sur cette thématique le montre et ne permet plus l'investissement financier de grande ampleur pour les EPCI alors que cela est indispensable au bon état écologique des eaux ! L'investissement des pêcheurs permet néanmoins de reconquérir des dizaines de kilomètres par an, représentant autant de secteurs de pêche mais aussi de reproduction pour certaines espèces emblématiques. Ces dix dernières années, les bénévoles des AAPPMA ont entretenu plus de 360 kilomètres de cours d'eau et ont contribué à la sauvegarde de plusieurs hectares de frayères pour certains poissons comme le brochet. En 2020, malgré la situation sanitaire, les AAPPMA et l'ADAPAEF ont entretenu plus de 29 kilomètres de cours d'eau.

En parallèle de cette action d'entretien et restauration de la

ripisylve, le tissu associatif de la pêche de loisir a réalisé depuis dix ans une vingtaine de frayères à brochet dans différents secteurs du département et sur des milieux variés qui aujourd'hui font le bonheur de maître esox lucius !

En cette année d'élections, la Fédération tient à remercier tous les bénévoles qui, par leur engagement, leur disponibilité et leur détermination pour l'entretien des cours d'eau, contribuent à la bonne santé des rivières et à la dynamique associative.

La Fédération invite tous les pêcheurs mais aussi tous les citoyens à participer aux chantiers que réalisent les 25 AAPPMA et l'ADAPAEF du département. Une rivière entretenue est une rivière vivante.



(Crédit : E. JOUËT)

Les bénévoles de Pontivy s'activent à l'entretien des cours d'eau du bassin du Blavet !



Les bénévoles de l'AAPPMA du Brochet de Basse Vilaine participent activement à la fabrication des structures



Les poissons investissent rapidement les supports



Sur les voies navigables, ce type de support présente un grand potentiel pour la biodiversité

7 nouveaux sites expérimentaux :

étangs de Pen mur (Muzillac), du Bois d'Amour (Locminé), de Rohan, de la Roquennerie (La Gacilly), du Rodoir (Nivillac) et du Dordu (Langoëlan) - Oust canalisé à Coët Maguet (Pleugriffet)

Des structures pour la pêche et la biodiversité : poursuite de l'expérimentation

En 2020, un premier test de dispositifs en faveur de la biodiversité a été lancé sur 9 plans d'eau. Des structures métalliques ont été immergées pour offrir des refuges aux poissons, notamment pour les protéger des attaques de cormorans. Ces cages ont été végétalisées pour certaines, afin d'être utilisées aussi comme supports de fraie. En 2021, ces sites ont fait l'objet de compléments afin de renforcer l'effet « îlots de biodiversité » et d'offrir aussi des postes de pêche. 7 nouveaux sites ont été choisis avec les AAPPMA pour intégrer cette expérimentation en plus de la dizaine déjà existante (cf. encadré).

Les premiers résultats sont prometteurs, tant sur les poissons que pour la biodiversité. Des images subaquatiques sous les dispositifs ont montré de très nombreux poissons dans le réseau racinaire. Des activités de fraie de cyprinidés ont été observées sur la végétation immergée. Les parties aériennes des végétaux accueillent de nombreux insectes, amphibiens, et même des oiseaux !

De nouveaux dispositifs ont été testés cette année : des radeaux semi-immergés végétalisés. Ils présentent l'avantage de suivre les variations des niveaux d'eau, ce qui est très intéressant dans les plans d'eau à fort marnage. Un partenariat a également été mis en place avec la Région Bretagne : sur un secteur de l'Oust canalisé, des « jardinières » à brochets ont été accrochées aux palplanches qui artificialisent les berges. Ces paniers métalliques végétalisés offrent abris et supports de fraie sur ces zones très pauvres. Là aussi, c'est toute la biodiversité qui se trouve améliorée : des petites grenouilles ont été observées immédiatement après l'installation des structures.

Ces opérations présentent aussi un fort intérêt associatif. Les AAPPMA ont été sollicitées pour la mise en place des structures et certaines d'entre elles ont souhaité aller plus loin dans la démarche. C'est le cas de l'AAPPMA d'Auray qui a fabriqué et immergé une vingtaine de cages dans l'étang de Tréauray. Ce dossier reste ouvert et de nouvelles expérimentations en faveur de la pêche et de la biodiversité seront engagées en 2022.

Reclassement de certains étangs : de très bons retours !

A la demande de la Fédération de modifier le classement de certains étangs de moins de 3 hectares en 2^{ème} catégorie à 1 ligne, après échanges avec les services de la DDTM et de l'OFB, le préfet avait répondu favorablement.



(Crédit : Y. LE CLAINCHE)

Un étang maintenant pêchable en automne/hiver

Depuis 2020, il est donc possible de pêcher toute l'année dans 26 plans d'eau avec la limite de ne pratiquer qu'aux modes de pêche autorisés en 1^{ère} catégorie y compris la pêche à une seule ligne. Cette évolution a permis de disposer de sites de pêche de proximité pour l'animation avec les centres de loisirs ou les APN des AAPPMA. Elle a aussi permis aux personnes ne souhaitant pas ou ne pouvant pas trop se déplacer de continuer à pratiquer leur loisir après la mi-septembre sur des sites sécurisés et aménagés. Cette évolution expérimentale a été d'un intérêt indéniable d'après les retours des AAPPMA concernées et certaines demandes supplémentaires sont

faites pour 2022 (cf. page 24). Dans le même temps, certains étangs de la liste initiale de 2020 vont en sortir de fait puisqu'ils vont être supprimés.

A l'écoute des bulls d'aloses nocturnes sur le Blavet !

Le Blavet dispose d'une des plus importantes populations d'aloses de Bretagne avec l'Aulne et la Vilaine. Or, contrairement à ces 2 fleuves, aucun dispositif de comptage ne permet d'estimer la population d'aloses sur le Blavet. La fédération de pêche du Morbihan, en collaboration avec Bretagne Grands Migrateurs et l'AAPPMA du Pays de Lorient, a donc lancé en 2020 un suivi acoustique de la reproduction des aloses sur le Blavet pour estimer la population... la nuit !

L'acte de ponte, appelé «bull», est la base du suivi de la reproduction des aloses : le mâle et la femelle, à demi-émergés et flanc contre flanc, tournent en frappant violemment la surface de l'eau avec leur nageoire caudale. Le principe du suivi acoustique repose sur l'enregistrement des sons émis par ces « bulls » sur un site de frai des aloses.

En 2020, plus de 1000 bulls sur 9 nuits de suivi avaient montré la faisabilité d'un suivi acoustique sur le Blavet. En 2021, l'étude a été reconduite : 1465 bulls ont été estimés sur 11 nuits d'enregistrement sur les frayères des Gorêts, au parcours d'eaux vives et à Quélenec.

A partir des données du suivi acoustique, on estime que la population d'aloses s'élève à 804 individus sur le Blavet en 2021 ! Ce suivi sera reconduit en 2022 pour conforter cette première estimation de la population d'aloses sur le Blavet.



Le site des Gorêts à Lochrist, l'un des secteurs de reproduction apprécié des aloses

(Crédit : P. RIGALLEAU)

Qu'est-ce que l'Association Régionale des fédérations de pêche de Bretagne ?

Les Associations Régionales (A.R) sont des structures relativement récentes dans le millefeuille associatif de la pêche en France. Remplaçantes des anciennes Unions Régionales, en 2015, elles se basent maintenant sur les nouvelles régions administratives.

Les A.R sont devenues un relai essentiel entre l'échelon national et l'échelon départemental. D'après leurs statuts, elles sont prioritairement orientées vers le développement du loisir et du tourisme pêche, mais suivant les besoins émanant du réseau ou des partenaires elles peuvent aussi travailler sur le volet des études et de la protection des milieux aquatiques.

Lancée en 2016, l'AR Bretagne est maintenant bien identifiée, notamment auprès des partenaires institutionnels, comme l'acteur régional de la pêche associative. La bannière de communication régionale « Bretagne terre de pêche » a permis de créer des projets de développement du loisir pêche fédérateur à l'échelle régionale : une chaîne YouTube Bretagne Pêche TV, un site internet, des réseaux sociaux, un stand commun à toutes les FD bretonnes pour les manifestations, etc.

En complément, l'AR Bretagne se veut aussi facilitatrice d'initiatives et de projets, en proposant son appui technique aux fédérations chaque année.



« Sauvons nos rivières » la nouvelle campagne de communication de la FNPF



Vous l'avez sans doute vu passer dans la presse ou sur les réseaux sociaux, la Fédération Nationale pour la Pêche en France a lancé cette année une campagne de communication engagée à destination des pouvoirs publics, médias

et instances nationales quant aux enjeux environnementaux qui pèsent sur l'humanité et dont l'acte 1 de cette campagne s'intitule « à court d'eau ».

Au travers de cette campagne, elle attire l'attention sur un certain nombre de sujets dont les obstacles en rivière, les menaces qui pèsent sur les zones humides ou l'urgence qui pèse sur la gestion de l'eau et ses conséquences majeures pour le devenir des milieux aquatiques.

Cette campagne est également l'occasion de rappeler le rôle fondamental des pêcheurs de loisir en eau douce dans leur rôle de sentinelle vis-à-vis de la préservation et de la restauration des milieux et met en avant de nombreux chiffres issus des projets mêmes des fédérations de pêche et des AAPPMA.

Championnat du Monde « Feeder » en Morbihan

Organisé par la FFPS, l'AAPPMA du Brochet de Basse Vilaine, la Fédération de pêche du Morbihan et la FNPF ont prêté main forte pour l'organisation de cette grande compétition initialement prévue en 2020, reportée en raison du coronavirus. Elle s'est finalement tenue les 14 et 15 août 2021 sur le site international de pêche au coup de Rieux sur la Vilaine. Ce site de qualité, est reconnu depuis de nombreuses années et voit régulièrement des compétitions locales, nationales et même internationales s'organiser autour de lui.

Cette compétition était centrée sur la technique de pêche au feeder qui est en vogue ces dernières années. 15 nations étaient représentées, au lieu des 32 prévues en 2020. 75 pêcheurs accompagnés de toute leur équipe ont participé aux entraînements au cours de la semaine précédente la compétition. Les bons résultats présageaient une compétition hors-normes en termes de prises.

Samedi 10h, c'est le début de la compétition et... les poissons avaient la gueule fermée ! Les poissons étaient beaucoup plus difficiles que prévu avec des conditions météorologiques très changeantes.

L'Équipe de France était représentée par C. CATHELIN, R. FOIRATIER, F. FOURMY, Y. HOUSSAIS, M. LETSCHER, G. REGOURD et le capitaine T. THEAUDIN assisté de G. MENEGUZZO)



(Crédit : E. LE MERCIER)

Résultats :

Par équipe

- 1^{ère} place : équipe de Belgique (41,82 kg)
- 2^{ème} place : équipe d'Espagne (37,49 kg)
- 3^{ème} Place : équipe de France (38,91 kg)

La compétition en chiffres



Chaque poste est délimité et sectorisé selon une lettre et un numéro sur l'ensemble du parcours

(Crédit : E. LE MERCIER)

Continuité écologique : un recul de plus de 20 ans en matière de protection des milieux ?



(Crédit : F. JOSSEC)

Le seuil du moulin de Quenoët a pu faire l'objet de travaux avant la parution de cette loi.

Le 22 Août 2021 a été promulgué la nouvelle loi « Climat et Résilience », le 2° du I de l'article L. 214-17 CE est modifié depuis la promulgation de la loi :

« 2° Une liste de cours d'eau, (...) dans lesquels il est nécessaire d'assurer le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs. Tout ouvrage doit y être géré, entretenu et équipé selon des règles définies par l'autorité administrative, en concertation avec le propriétaire, sans que puisse être remis en cause son usage actuel ou potentiel, en particulier aux fins de production d'énergie. S'agissant plus particulièrement des moulins à eau, l'entretien, la gestion et l'équipement des ouvrages de retenue sont les seules modalités prévues pour l'accomplissement des obligations relatives au franchissement par les poissons migrateurs et au transport suffisant des sédiments, à l'exclusion de celles portant sur la destruction de ces ouvrages. »

En résumé, ce changement de loi ne permet plus l'effacement des ouvrages sur la base du 2° du I de l'article L. 214-17 CE sans pour autant remettre en cause l'obligation de rétablissement de la continuité écologique. Ces changements remettent en cause les règles de financement de l'Agence de l'Eau ainsi que des autres partenaires financiers et notamment pour les effacements d'ouvrage classés en liste 2. Un séminaire national entre les services de l'Etat est prévu pour définir les orientations de la politique de restauration de la continuité écologique suite à la loi.

MAGASIN PÊCHE-CHASSE A PLOUAY
TY BAZAR

Articles pour tout type de pêche

Ouvert du mardi au samedi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 19h30 et le dimanche de 10h00 à 12h30

22 rue du Général de Gaulle - PLOUAY
Tél. 02 97 11 13 86
E-mail ty.bazar56@gmail.com - Site : tybazar.com

Guide animateur pêche/ Montages de cannes.

Romain STURQUE
06.84.34.89.66
@:romsrods.guidedepeche@gmail.com
<https://www.guide-peche-romsrods.com>

Initiations pêches:
Carnassiers, Truites, Coups.
Individuel, Groupes, Familles...

Deux nouvelles acquisitions de berges

(Crédit : C. LE CLEVE)



Vue du Kersalo sur le secteur acquis : un beau secteur à truites et à frayères à saumons

Poursuivant sa politique d'acquisitions foncières visant à préserver les accès à la pêche, deux nouvelles acquisitions ont été menées ou engagées en 2021 par la Fédération :

- Avec l'AAPPMA de Malestroit à Bohal : ce projet à finaliser en 2022 vise à acquérir 150 m de berges sur la Claie en complément de plusieurs parcelles acquises précédemment. Il s'agit de compléter la maîtrise d'un parcours à poissons blancs et carnassiers de plusieurs centaines de mètres linéaires d'un seul tenant situé à l'amont du moulin de la Beraudais.

- Avec l'AAPPMA de Lorient à Inzinzac-Lochrist : cette acquisition finalisée en juillet 2021 permet de maîtriser l'accès à la pêche et aux berges du Kersalo sur près de 400 mètres sur un secteur à truites et de reproduction du saumon.

Ces acquisitions sont faites en copropriété Fédération/AAPPMA

et bénéficient d'un financement de l'Entente Halieutique du Grand-Ouest (EHGO).

D'autres projets sont également en cours sans être suffisamment avancés pour être mentionnés ici.

Pelleteuses et poissons : des pêches de sauvetage sur les chantiers

Lors des chantiers sur les ouvrages d'art, ou pour les traversées de canalisations et les changements d'ouvrages par exemple, les cours d'eau sont souvent batardés* sur une petite section. Les poissons qui se trouvent dans l'emprise des travaux doivent être pêchés et déplacés pour ne pas se retrouver à sec. Ces pêches de sauvetage, non seulement sont indispensables pour éviter des mortalités, mais elles sont aussi un très bon outil pédagogique. Le fait de montrer aux partenaires techniques les différents poissons présents, souvent insoupçonnés, est l'occasion d'illustrer très concrètement l'importance de prendre des mesures de protection de la vie aquatique pour limiter l'impact des chantiers. C'est également une source d'information : on a parfois la bonne (ou mauvaise) surprise de pêcher des espèces dont on ne connaissait pas la présence sur les cours d'eau concernés.

**batarder : consiste à isoler un tronçon de cours d'eau pour y effectuer des travaux*

(Crédit : J-M. POULET)



Les pêches de sauvetage sont de plus en plus systématisées sur les chantiers

DOSSIER • Schéma Départemental de Développement du Loisir-pêche

1^{er} BILAN DE 6 ANNÉES D'ACTION EN FAVEUR DU LOISIR-PÊCHE

En octobre 2015, après 24 mois d'élaboration paraissait le Schéma Départemental de Développement du Loisir-pêche (SDDL). Pendant 6 ans, de 2016 à 2021 inclus, il a structuré la politique « Loisir-pêche » menée dans le département. Gros plan sur quelques actions phares composant ce SDDL arrivé à son terme !



(Crédit F. JOSSEC)

A l'instar de l'étang de la Folie à Mauron, plus de 100 parcours composent aujourd'hui un réseau permettant d'aborder toutes les pêches

Parmi les constats relevés dans le diagnostic figurait le manque de visibilité de la pêche, une information lacunaire sur l'offre de pêche et une image institutionnelle à améliorer. Un des éléments de réponse proposé dans le SDDL constituait en la création d'un réseau de parcours de pêche, à la fois portes d'entrée halieutiques du département, outils de développement local et éléments visibles sur le territoire. Plus de 100 parcours, matérialisés sur le terrain, composent aujourd'hui ce réseau qui couvre tous les types de pêche et l'ensemble du territoire. Adossé au site internet dédié⁽¹⁾ et ses 150 000 connexions annuelles, il est devenu un élément central et reconnu de l'halieutisme dans le Morbihan.

⁽¹⁾ www.parcours-de-peche-morbihan.fr

L'enjeu de l'apprentissage

Autre élément de diagnostic pointé : la faiblesse de l'apprentissage. La pêche fait partie de ces activités qui réclament de la compétence pour être en situation de réussite et de plaisir. Comment compenser la baisse des apprentissages traditionnels est une question fondamentale depuis longtemps pour les associations de pêche. Les solutions proposées dans le SDDLDP à cette question sont multiples : aider les APN (écoles de pêche associatives) sur un plan financier et matériel, leur apporter un appui pédagogique en mettant à leur disposition les agents de développement de la Fédération et en créant un partenariat avec des guides de pêche professionnels.

Cette politique a malheureusement été fortement impactée par la covid en 2020 et 2021. Elle a néanmoins montré sa pertinence en permettant la création de nouveaux APN, en structurant progressivement un partenariat avec les guides utilisé par les AAPPMA et en permettant le développement d'outils (stages) répondant aux souhaits des pêcheurs. En témoignent les taux de remplissage des stages et les retours très positifs des pêcheurs comme des AAPPMA.

Développer l'apprentissage, une des orientations clefs du SDDLDP



(Crédit F. JOSSEC)

Une communication modernisée

À l'heure du numérique et de l'image animée, la seule communication traditionnelle « sur papier » est insuffisante, inadaptée, trop vite obsolète. Le SDDLDP a donc préconisé sur ce chapitre 7 actions très diversifiées dont le développement de la communication Internet et des réseaux sociaux, la production de films, etc. Sur ce dernier point, la WEBTV, inscrite au SDDLDP, a finalement été développée au niveau régional, ce dont on peut se féliciter. Plusieurs films ont été tournés à ce titre pour présenter et valoriser la pêche en Bretagne. Cette action, ainsi que la modernisation et la mise à jour permanente des deux sites internet de la Fédération (site généraliste et site parcours) comme la page Facebook, ont permis une amélioration considérable de la visibilité de la pêche auprès du public et des institutionnels.

Un bilan du SDDLDP est en cours de rédaction et paraîtra courant 2022. Rendez-vous sur nos sites pour y découvrir l'ensemble des actions menées.



La progression des pages vues sur le site parcours témoigne de l'adéquation de cette communication à la demande du public

57 actions pour le loisir-pêche



Établi sur la base d'un état des lieux, le diagnostic réalisé en 2015 mettait en avant les atouts et la fragilité du patrimoine halieutique morbihannais et pointait 9 items « clefs » nécessitant des actions. Le programme en découlant visait 3 objectifs : inverser la baisse des effectifs de pêcheurs, améliorer la visibilité de la pêche associative, pérenniser et revitaliser les structures associatives.

Ce programme comportait 57 actions, réparties en 11 fiches portant sur l'animation pêche, la formation des pêcheurs, les parcours, le réseau de distribution des cartes, la maîtrise de l'accès à la pêche, la réglementation, la communication, le tourisme-pêche ou la vie associative.

PÊCHE DE LOISIR :

UNE ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE À CHIFFRER



(Crédit : P. RIGALLEAU)

Environ 30% des pêcheurs de saumons ou d'aloses seraient des pêcheurs-touristes

Activité de loisir, la pêche « récréative » que portent nos structures associatives est en général bien reconnue pour son rôle social et pour son action en faveur des milieux aquatiques. Elle l'est beaucoup moins pour son rôle économique. Pourtant, la pêche de loisir génère des emplois et des retombées touristiques et commerciales qui peuvent être localement notables. Dans un monde régi et dominé par l'économique, mieux connaître et faire reconnaître ce statut d'acteur économique nous permettrait parfois de mieux assoir nos positions lorsqu'il s'agit de défendre l'environnement ou notre loisir. Pour cela, il faut des données chiffrées ; car l'économique ne reconnaît que les chiffres.

Quand les pêcheurs vont à la pêche... aux chiffres !

C'est ce qu'a fait la Fédération nationale qui a publié en 2014 une 1^{ère} étude sur le poids économique de la pêche en France – voir encadré. Quelques associations régionales ont ensuite mené des études à l'échelle de leur territoire. L'association régionale bretonne en a une en projet qui n'a pu encore être menée faute de financements.

La pêche aux chiffres est en effet coûteuse. Pour une activité diffuse et variée comme la nôtre, elle nécessite beaucoup d'enquêtes de terrains, des sondages, etc, très chronophages. A défaut de disposer des compétences en interne, elle demande également de passer par des bureaux d'études spécialisés, rarement bon marchés.

A défaut d'étude globale, quelques informations récoltées au fil des ans ou la déclinaison sur le Morbihan des chiffres de l'étude de la FNPF donnent des indications ou, au moins, des pistes d'études intéressantes sur les retombées touristiques de la Pêche de loisir (en eau douce) dans le Morbihan.

L'analyse des placements de cartes de pêche 2021 permet ainsi de savoir que 20 % des cartes prises dans le Morbihan l'ont été par des pêcheurs extérieurs au Morbihan, 11 % provenant des autres départements bretons (44 inclus) et 9 % de l'extérieur de la région. Il faudrait y ajouter les pêcheurs visiteurs détenteurs d'une carte extérieure au Morbihan et d'une réciprocité interfédérale (EHGO, CHI, URNE) pour pouvoir connaître le nombre de touristes pêcheurs.

Nous savons également que plus de 50% des personnes consultant le site «parcours» du Morbihan sont extérieures à la Région (dont 28% pour l'Île de France et 9% pour les Pays de Loire).

Les quelques enquêtes de terrains réalisées confirment cette forte présence de touristes pêcheurs sur nos cours d'eau. Ainsi, l'enquête sur la pêche des aloses sur le Blavet réalisée en 2020 montre que 31% des pêcheurs enquêtés venaient de l'extérieur de la Bretagne. C'était 28% pour le saumon lors d'une enquête réalisée en 2004. Idem pour la truite : un contrôle réalisé à l'ouverture sur la Sarre, voici quelques années, aboutissait à une fréquentation composée à plus de 50% de pêcheurs « touristes ».



(Crédit : F. JOSSE)

Des enquêtes de terrain sont nécessaires pour mieux connaître les retombées touristiques et économiques de la pêche

Parcours de compétition de Rieux : plus de 140 000€ de retombées économiques en 2021

Si tous ces constats convergent pour témoigner d'une fréquentation importante de pêcheurs visiteurs, nous ne disposons en revanche aujourd'hui d'aucune donnée sérieuse permettant d'apprécier les retombées économiques qui en découlent pour nos territoires. Il faudrait pour cela connaître leurs pratiques en tant que visiteurs : combien de nuitées ils passent dans le département ? Accompagnés ou non ? Les modes d'hébergement utilisés ?

C'est le travail qui a été engagé sur la Vilaine en 2021 pour les pêches du carnassier et du poisson blanc, enquête qui se terminera en juin 2022. Il s'agit de connaître la fréquentation et les retombées économiques de la pêche amateur sur le territoire. Accessoirement, la donnée recueillie pourra nous permettre d'argumenter nos demandes sur la basse-Vilaine au regard de la pêche professionnelle.

Toujours sur la basse-Vilaine, nous avons réalisé en 2021 deux enquêtes sur les retombées économiques de la pêche de compétition sur le parcours de Rieux. La 1^{ère} a permis de chiffrer les retombées du championnat du monde de feeder (compétition par équipes) à 107 000 € ; la 2^{ème} a chiffré celles de la finale du challenge Feeder Tech (compétition individuelle) à 37 200 € pour 310 nuitées (non comptées environ 140 nuitées lors d'entraînements préalables). Ces compétitions ont donc apporté au territoire en 2021 plus de 140 000 € de retombées touristiques (hébergement, restauration, etc.), étant précisé qu'en raison de la covid, ces deux compétitions ont rassemblé moins de 60% des compétiteurs habituels. En année normale, ces deux compétitions auraient généré plus de 230 000 € de retombées pour les commerces locaux.

Les montants issus de ces premières approches sont loin d'être anecdotiques. Ils nécessitent cependant d'être complétés et précisés. Ce devrait être sans aucun doute une des orientations du futur SDDL.



(Crédit : E. LE MERCIER)

Le parcours de Rieux, au moins 140 000 € de retombées directes des compétitions en 2021

La pêche de loisir : 2 milliards d'euros d'impact économique/an

L'étude BIPE menée par la FNPF en 2014 (sur les chiffres de l'année 2011) chiffrait à 2 Mrd € l'impact économique de la pêche associative de loisir en eau douce en France dont la moitié due aux dépenses habituelles des pêcheurs. Autre donnée intéressante : chaque pêcheur dépense en moyenne 681 €/an pour sa pratique habituelle. Rapporté au Morbihan, cela représente 5,9 M€ pour les seuls 8600 pêcheurs titulaires d'une carte de membre adulte en 2021. Enfin, à raison de 99€ en moyenne de dépenses de « séjours de pêche », les dépenses d'hébergement et de restauration se montent à 138 M€/an.

AAPPMA MELRAND LA GAULE MELRANDAISE



(Crédit : Y. LINE)

Une belle surprise du stage, prise au leurre !

Depuis plusieurs années, l'AAPPMA de Melrand organise des stages de pêche sur différentes techniques. Cette année, deux stages ont eu lieu sur les vacances de la Toussaint :

- Stage N°1 : Initiation à la pêche au coup et découverte de la pêche aux leurres avec 10 élèves.
- Stage N°2 : Perfectionnement pêche aux leurres (bateau et du bord) et découverte de la pêche à la mouche (montage de mouche, lancer et pêche en étang).

Ces stages étaient encadrés par Yannick Line, moniteur guide de pêche et Gwénolé Rousseaux, agent de développement à la Fédération, et par les bénévoles de l'AAPPMA de Melrand (et Lorient pour la mouche).

Une semaine riche en émotion et en poissons, merci aux bénévoles !

AAPPMA DU PAYS D'AURAY L'AAPPMA REMPORTE LE PRIX CHARLES RITZ 2021 !



(Crédit : INTL FARIO CLUB)

La remise des prix a eu lieu à Paris en novembre 2021.

Le Prix Charles Ritz, qu'est-ce que c'est ?

C'est un prix qui récompense des initiatives pour la pêche mais aussi et surtout pour la restauration des milieux aquatiques depuis plus de 15 ans sur des milieux salmonicoles.



Cette année, le grand gagnant est morbihannais et s'appelle l'AAPPMA La Gaule Alréenne ! Forte de son expérience depuis plusieurs dizaines d'années pour la restauration des rivières de son territoire post-remembrement, elle a su créer une dynamique autour de ses bénévoles engagés qui sont ici récompensés par l'obtention de ce prix.

On ne peut que féliciter tous les membres de l'association qui ont rendu possible ce lauréat au travers de leurs actions depuis tout ce temps.



Gîtes de pêche

Entre Blavet et Scorff et à 15 km de Lorient








Saumon, aloses, truites, carnassiers, bars, ...
Tout particulièrement à la mouche !

Anne et Fabrice Coniel
St Symphorien - Inzinac-Lochrist
<http://gitesoreillardkarrdi.com>
02 97 33 02 18 - 06 75 70 56 60

Gîte oreillard : 4 à 6 pers.
Gîte karrdi : 2 à 4 pers.
Salle spécifique pêche

Jean-Baptiste VIDAL
Guide de pêche à la mouche en Bretagne

Pêche du saumon sur les meilleures rivières d'Armorique


Truque de gros bars à vie

Pêche sportive de l'aloze

MADE IN 100% SAUVAGE BRETAGNE

ENJOY FISHING

Tél: 06 87 30 34 56 - Mail: enjoy.fishing@hotmail.fr

www.jeanbaptistevidalguidepeche.com

REGISTRATION RIO Pêche

AAPPMA DU PAYS DE LORIENT

GRAND PÔLE ANIMATION À LORIENT !

(Crédit : C. LE GALLIC)



La pêche se pratique aisément sur le Blavet

La découverte et la promotion du loisir pêche prend une place très importante dans l'association du Pays de Lorient. Avec son APN déjà bien en place, l'AAPPMA multiplie ses actions avec :

- l'organisation de 8 demi-journées d'initiation à la pêche « prendre ses premiers poissons » auxquelles 96 jeunes de 7 à 11 ans ont participé.
- la mise en place de stages hebdomadaires en avril, juillet et août. Malgré l'annulation du stage d'avril (cause covid) les deux autres stages ont affiché complet avec 10 jeunes chacun.
- la mise en place pour ses adhérents de séances de découverte de la pêche en float-tube, en kayak et en bateau encadrés par des guides de pêche. Carton plein pour les 36 places offertes.

AAPPMA LA GAULE ROHANAISE

A LA DÉCOUVERTE DES MILIEUX AQUATIQUES AVEC L'AAPPMA DE ROHAN



(Crédit : S. COHU)

Les jeunes élèves à la découverte de la vie aquatique

Avec l'appui d'un animateur de la Fédération du Morbihan, l'AAPPMA a programmé des animations environnement et découverte de la pêche pour l'ensemble des élèves de l'école Notre-Dame de Bréhan. Cinq demi-journées ont donc été réalisées pour l'école.

Trois demi-journées orientées vers la découverte du milieu aquatique et la pêche des petites bêtes avec les élèves de petites, moyennes sections et les CP.

Deux autres demi-journées pour les plus grands, CE1/CE2 et CM1/CM2 plus orientées vers la découverte de la pêche et des différentes espèces de poissons. Une belle réussite pour ces animations et les bénévoles de l'AAPPMA !

AAPPMA DE PONTIVY

À PONTIVY ON S'OCCUPE DES RIVIÈRES

(Crédit : AAPPMA Pontivy)



L'AAPPMA peut compter sur ses fidèles bénévoles !

L'AAPPMA de Pontivy est composée de 2 équipes d'entretien de cours d'eau. Le groupe de Noyal-Pontivy, existant depuis plus de 40 ans, mène un travail de longue haleine. Il est reconnu dans sa commune comme un acteur important de la vie associative. Le groupe de Cléguérec, plus récent, est sur une bonne dynamique. Tous les ans, 8 à 10 chantiers d'entretien de la ripisylve sont menés. Exceptionnellement, le samedi 30 octobre, les 2 équipes se sont réunies pour mener un gros chantier d'entretien sur le ruisseau de Stival. 3 tracteurs appuyaient le travail d'une trentaine de bénévoles dont la moitié n'est pas adhérente à l'AAPPMA. De très gros embâcles ont été retirés et près de 400 m de berges ont été entretenus.

AAPPMA LA TRUITE DU PORHOËT

DES POSTES À L'ÉTANG DE LA PEUPLERAIE

(Crédit : Y. LE CLAINCHE)



30 mètres linéaires de postes de pêche sécurisés ont été réalisés grâce aux bénévoles !

Les difficultés pour la pratique de la pêche peuvent aussi exister sur les étangs. C'était le cas à l'étang de la Peupleraie à La Trinité Porhoët où un merlon de terre existe sur une grande partie de son pourtour. Cet aménagement visant à sécuriser les berges de l'étang rend la pêche difficile en créant des berges abruptes. En accord avec la municipalité, l'AAPPMA avec l'appui technique de la Fédération a ouvert et sécurisé 5 postes de pêche. L'un d'eux situé à quelques mètres d'un parking est accessible aux personnes à mobilité réduite. Ces espaces pourraient être dupliqués et permettre ainsi une pratique aisée de notre loisir pour les jeunes ou les moins jeunes.

AAPPMA ENTENTE DU HAUT-ELLÉ

UN ENTRETIEN DU PARCOURS DE LOPRIAC AVEC LA FÉDÉRATION



(Crédit : F. JOSSEC)

Un radier en plein dégagement prêt à accueillir les salmonidés.

La destination touristique Cœur de Bretagne, avec le soutien de la Région Bretagne, a retenu la pêche pour le développement de son territoire. Dans ce cadre, la Fédération a déposé en 2020 un dossier pour la mise en valeur de 7 parcours de pêche. Parmi ceux-ci, celui de Lopriac sur l'Ellé où la construction d'une petite passerelle rendra accessible en toutes saisons une parcelle propriété de la Fédération. Cet équipement ouvrira plus de 400 mètres à la pêche. La première étape a été de nettoyer les berges et préparer le terrain avant l'intervention de l'entreprise PROTEA. Cette demi-journée a aussi été l'occasion de remettre en fonctionnalité un radier où se reproduisent les salmonidés.

L'AAPPMA DU PAYS DE VANNES

SE MOBILISE SUR LES AFFLUENTS DE L'ARZ

(Crédit : J.P. JACQUES)



Les bénévoles de l'AAPPMA s'activent à l'entretien des cours d'eau

Pour la 3^{ème} année, les bénévoles de l'AAPPMA ont restauré le ruisseau du moulin de Camarec et sont aux côtés de la commune d'Elven, dans le cadre des journées citoyennes, pour la restauration du ruisseau au niveau du vallon de Kerbiler. En complément, la commune d'Elven souhaite développer l'offre de loisir pêche sur la commune. Un secteur du cours principal de l'Arz va être restauré, avec pour objectif d'y créer un parcours mouche.

Face à l'abandon des actions d'amélioration de l'état écologique de la masse d'eau de l'Arz, seule l'action des pêcheurs et des communes envoie un signal des actions à engager.

Il est urgent que dans le cadre de la compétence Gemapi, le programme de réhabilitation de l'Arz soit être engagé. Le « bon état » administratif ne doit pas masquer l'important travail de réhabilitation des habitats, le rétablissement de la libre circulation piscicole et de restauration de la ripisylve qu'il reste à réaliser.

AAPPMA LA TRUITE LOCMINOISE

L'ÉTANG DE NAIZIN OUVERT À LA PÊCHE

(Crédit : F. JOSSEC)



Un très joli d'eau, accessible et aménagé !

Depuis quelques mois, l'AAPPMA de Locminé a signé une convention avec la municipalité d'Evellys et a obtenu la gestion du plan d'eau de Naizin, autrefois en gestion privative. Aujourd'hui il est donc possible de pêcher ce plan d'eau de 3,6ha avec une simple carte de pêche d'une AAPPMA réciprocaire là où une seconde carte supplémentaire était demandée il y a encore quelques temps.

En complément de cela, l'AAPPMA a décidé de proposer le passage de cet étang en carpe de nuit sur la totalité de son périmètre laissant ainsi place à de belles parties de pêche en prévision. Une très bonne nouvelle !

L'AAPPMA DE MUZILLAC

AU CHEVET DE L'ÉTANG DE PEN MUR

(Crédit : F. JOSSEC)



Pen Mur, un super spot à carnassiers et à poissons blancs !

Depuis 2019, l'AAPPMA travaille d'arrache-pied pour rétablir un accès aisé pour le cheminement des pêcheurs sur les berges de l'étang de Pen Mur. Avec le soutien de la municipalité de Muzillac, l'AAPPMA et ses bénévoles motivés ont ainsi réalisé l'entretien de plus de 300m de rive, dégagé plus de 6000m² d'espace d'accueil sur l'étang et ce sur une distance allant parfois à plus de 60m de la rive !

Un travail titanesque qui a été rendu possible ces dernières années grâce à la mobilisation d'une dizaine de bénévoles et de 15 journées complètes sur 2019 et 2020. En complément de ces journées, deux journées citoyennes sont venues compléter le tout notamment sur la rivière du Saint-Eloi à l'aval immédiat de Pen Mur. Bravo aux bénévoles !

CAMPING
★★★★★
Du Pont d'Oust

Sur le Canal de Nantes à Brest

ici
Location vélo, bateau, kayak, paddle, pédalo ...
Le pont d'Oust - 55220 Peillac - 02 99 91 39 33
campingdupontdoust.com -

Camping Le Clos du Blavet labellisé Hébergement Pêche est le lieu parfait pour la pratique de votre passion.
Situé à proximité immédiate du Canal du Blavet « Saint Nicolas des Eaux » et de nombreux ruisseaux. Nous pouvons vous proposer divers hébergements « Chalets, Mobil-home, Cabane et Emplacements pour y installer votre tente, caravane ou camping-car.

À très bientôt

02 97 51 83 07

Camping LE CLOS DU BLAVET closdublavet@orange.fr
2 La Couarde - Bieuzy - 56310 Pluméliau-Bieuzy www.campingleclusdublavet.fr

**Crédit Mutuel
de Bretagne**

Vannes Le Poufanc
Route de Nantes
Le Poufanc 56860 SENE
Tél. 02 97 54 77 70

www.cmb.fr
Ouvert tous les jours du mardi au samedi midi



Bonne saison
2022